Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du vendredi 8 mars 2019 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débuter cette séance de conseil municipal par la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Charlotte Loubet-Latour, merci de bien vouloir procéder à l'appel.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

N° 1 - FINANCES

Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2018 du trésorier principal

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes (camping municipal, jardin botanique et ZAC Alturan) sont des documents comptables établis par le trésorier principal à la clôture de l'exercice budgétaire. Leurs présentations retracent les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Les comptes de gestion 2018 sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2018.

L'ensemble des documents est consultable au service des finances.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les comptes de gestion 2018 du trésorier principal de Saint Jean de Luz du budget principal et des budgets annexes camping municipal, jardin botanique et ZAC Alturan.

Adopté à l'unanimité

N° 2 - FINANCES

Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2018

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Les comptes administratifs 2018 sont présentés au conseil municipal pour lui permettre de connaître les réalisations tant en dépenses qu'en recettes effectuées par l'ordonnateur.

En complément de la maquette réglementaire 2018, un rapport de présentation consolidé est annexé à la présente délibération afin d'avoir une vision détaillée et synthétique de l'exécution 2018.

Les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes de la Commune peuvent se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 044 641,05	549 115,12		549 115,12	1 044 641,05
Opérations de l'exercice	22 859 567,25	24 242 627,08	5 790 291,96	5 139 137,80	28 649 859,21	29 381 764,88
TOTAL (A)	**22 859 567,25**	**25 287 268,13**	**6 339 407,08**	**5 139 137,80**	**29 198 974,33**	**30 426 405,93**
Résultat de clôture (B)		2 427 700,88	1 200 269,28			1 227 431,60
Restes à réaliser (C)			988 950,73	737 287,57	988 950,73	737 287,57
TOTAL CUMULE (A+C)	**22 859 567,25**	**25 287 268,13**	**7 328 357,81**	**5 876 425,37**	**30 187 925,06**	**31 163 693,50**
RESULTAT DEFINITIF		**2 427 700,88**	**1 451 932,44**			**975 768,44**

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		75 619,46	19 227,28		19 227,28	75 619,46
Opérations de l'exercice	335 972,94	387 692,93	9 083,69	30 820,25	345 056,63	418 513,18
TOTAL (A)	**335 972,94**	**463 312,39**	**28 310,97**	**30 820,25**	**364 283,91**	**494 132,64**
Résultat de clôture (B)		127 339,45		2 509,28		129 848,73
Restes à réaliser (C)			26 452,73		26 452,73	
TOTAL CUMULE (A+C)	**335 972,94**	**463 312,39**	**54 763,70**	**30 820,25**	**390 736,64**	**494 132,64**
RESULTAT DEFINITIF		**127 339,45**	**23 943,45**			**103 396,00**

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 608,85			0,00	6 608,85
Opérations de l'exercice	131 354,51	138 347,93	0,00	0,00	131 354,51	138 347,93
TOTAL (A)	**131 354,51**	**144 956,78**	**0,00**	**0,00**	**131 354,51**	**144 956,78**
Résultat de clôture (B)		13 602,27				13 602,27
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**131 354,51**	**144 956,78**	**0,00**	**0,00**	**131 354,51**	**144 956,78**
RESULTAT DEFINITIF		**13 602,27**	**0,00**			**13 602,27**

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 209,43		285 471,44		308 680,87	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAL (A)	**23 209,43**	**0,00**	**285 471,44**	**0,00**	**308 680,87**	**0,00**
Résultat de clôture (B)	23 209,43		285 471,44		308 680,87	
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**23 209,43**	**0,00**	**285 471,44**	**0,00**	**308 680,87**	**0,00**
RESULTAT DEFINITIF	**23 209,43**	**0,00**	**285 471,44**	**0,00**	**308 680,87**	**0,00**

Un bilan des opérations immobilières réalisées en 2018 est annexé au compte administratif conformément aux dispositions de l'article 2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus, conforme à la maquette règlementaire, et détaillé dans le rapport de présentation, ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2018,

- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2018 joint en annexe.

Monsieur le Maire ne participe pas aux votes et quitte la salle.
Madame Nicole Ithurria, 1er adjoint, procède au vote :

Budget principal

Adopté par 26 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Budget annexe – Camping municipal

Adopté à l'unanimité des votants

Budget annexe – Jardin botanique

Adopté à l'unanimité des votants

Budget annexe – ZAC Alturan

Adopté à l'unanimité des votants

Bilan des opérations immobilières réalisées en 2018

Adopté à l'unanimité des votants

Commentaires

M. le Maire

Chers Collègues,

Quelques mots rapides d'introduction sur la présentation de notre compte administratif 2018 puisque je laisserai Nicole Ithurria vous donner toutes les précisions nécessaires.

Ce vote, auquel je ne participerai pas, puisque le maire ne peut voter son propre compte administratif, est traditionnellement l'un des temps forts de la vie d'une collectivité locale. Il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire de l'année écoulée. Il traduit donc les réalisations effectivement menées, tant en fonctionnement qu'en investissement, et il permet surtout d'apprécier la santé financière de notre collectivité.

C'est toujours très difficile de ne pas tomber dans l'autosatisfaction et je m'en garderai bien. Mais pourquoi ne pas se réjouir lorsque les résultats sont bons et c'est le cas.

J'en veux pour preuve les indicateurs financiers qui sont des données objectives que l'on ne peut contester et je donnerai quelques exemples assez révélateurs :

- Les charges réelles de fonctionnement diminuent alors que les recettes évoluent plus vite. C'est le signe d'un choix assumé, celui de réaliser des économies de gestion, tout en maintenant la même qualité des services publics.

- Ces économies de gestion ne nous freinent pas dans nos investissements, puisque ce sont plus de 4,3 millions d'euros qui ont été engagés en 2018, principalement sur les travaux de réhabilitation et d'extension du pôle petite enfance, sur les mobilités douces et sur le démarrage du projet de pôle culturel.

Nous dégageons une capacité d'autofinancement satisfaisante qui est le résultat des efforts de gestion que je viens d'indiquer, mais aussi de droits de mutation qui demeurent élevés, même s'ils ont été moindres qu'en 2017.

Je voudrais rappeler que depuis 2014, ce sont 21 millions d'euros qui ont été investis et cela malgré les coups de canifs qu'ont connus nos différents budgets avec la baisse des dotations de l'Etat. Durant cette même période, nous n'avons eu recours à l'emprunt qu'à hauteur de 2 millions d'euros.

- Nous avons également contenu en 2018 les dépenses de personnel et ce, sans suppression de postes. Notre ratio reste bien en-deçà de ceux des principales communes du littoral maritime.

- Depuis 2014, nous poursuivons le désendettement de la ville et au 31 décembre 2018, Saint-Jean-de-Luz présente une capacité de désendettement de moins de 5 années, ce qui témoigne de notre bonne santé financière.

Le seul bémol de ce compte administratif est peut-être le taux de réalisation. Alors, autant prendre les devants puisque j'imagine que vous nous interrogerez là-dessus.

Ce taux est dû en très grande partie aux retards pris dans la construction des vestiaires de Chantaco et de l'extension des bâtiments de l'Ur-Yoko, eux-mêmes différés en raison des contraintes réglementaires liées au PPRI. Je crois pouvoir dire que l'on est presque soulagé de pouvoir refaire ces vestiaires car ce n'était pas acquis.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction de la présentation de ce compte administratif 2018.

Je laisse maintenant la parole à Nicole Ithurria.

Mme Ithurria

Je vais vous faire une présentation de ces comptes administratifs, celui du budget principal puis les trois des budgets annexes.

Dans la continuité des années précédentes, nous vous transmettons des documents sous forme d'un rapport de présentation pour synthétiser les informations financières et faciliter leur compréhension au-delà des maquettes règlementaires.

Partie 1 : analyse du CA 2018 du Budget Principal

Vue générale du résultat 2018

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 044 641,05	549 115,12		549 115,12	1 044 641,05
Opérations de l'exercice	22 859 567,25	24 242 627,08	5 790 291,96	5 139 137,80	28 649 859,21	29 381 764,88
TOTAL (A)	**22 859 567,25**	**25 287 268,13**	**6 339 407,08**	**5 139 137,80**	**29 198 974,33**	**30 426 405,93**
Résultat de clôture (B)		2 427 700,88	1 200 269,28			1 227 431,60
Restes à réaliser (C)			988 950,73	737 287,57	988 950,73	737 287,57
TOTAL CUMULE (A+C)	**22 859 567,25**	**25 287 268,13**	**7 328 357,81**	**5 876 425,37**	**30 187 925,06**	**31 163 693,50**
RESULTAT DEFINITIF		**2 427 700,88**	**1 451 932,44**			**975 768,44**

Concernant le budget principal, la section de fonctionnement présente un résultat de la section de fonctionnement excédentaire de 2 427 700,88€.

La section d'investissement présente un solde d'exécution de – 1 200 269,28€.

En ajoutant le solde des restes à réaliser qui est négatif de 251 663,16€, le besoin de financement 2018 de la section d'investissement s'élève à 1 451 932,44€.

Je vous précise que l'analyse du compte administratif est effectuée uniquement à partir des mouvements réels du budget, et certains retraitements sont opérés comme les travaux en régie et les cessions.

Des recettes réelles dynamiques

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	CA2017	CA2018	Evolution CA2017/CA2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	193 397	102 033	-47,2%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	969 042	2 849 187	194,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	18 824 509	17 612 129	-6,4%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 624 236	2 656 171	1,2%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	551 572	560 938	1,7%
Total Recettes de gestion courante	**23 162 756**	**23 780 458**	***2,7%***
Chapitre 76 - Produits financiers	152	152	-0,1%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	647 437	124 524	-80,8%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels retraités (hors cessions)	*211 765*	*111 652*	*-47,3%*
Chapitre 78 - Reprise provisions	0	0	#DIV/0!
Total Recettes réelles de fonctionnement avant retraitements	**23 810 344**	**23 905 133**	**0,4%**
Total Recettes réelles de fonctionnement après retraitements (cessions, provisions…)	**23 374 673**	**23 892 261**	**2,2%**

Comme vous pouvez le constater sur le tableau, les recettes réelles de fonctionnement retraitées évoluent de +2,2% entre 2017 et 2018.

Même si, comme le disait M. le Maire, ce CA est inférieur au CA 2017, il est quand même supérieur de près de 300.000 € à notre budget.

Plusieurs éléments expliquent ce dynamisme.

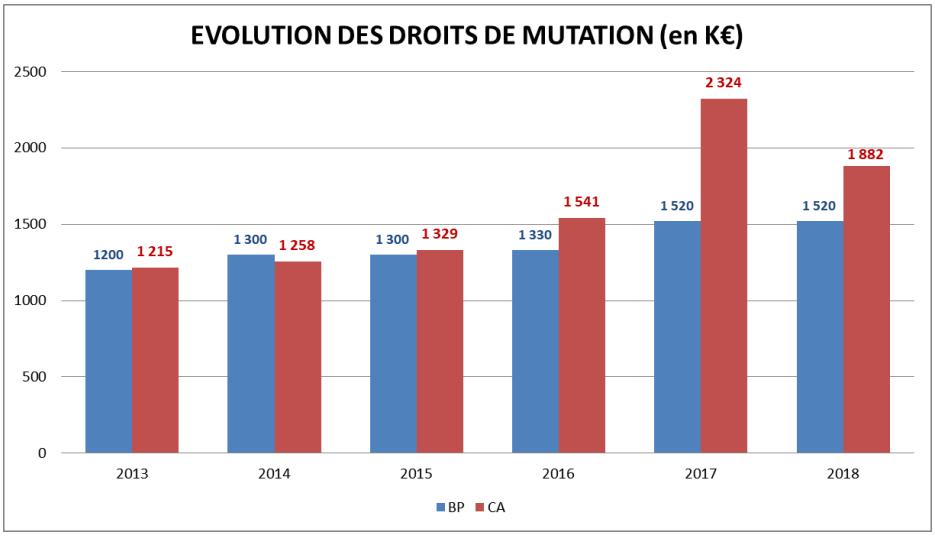

Tout d'abord, l**es droits de mutation à titre onéreux** ont connu une baisse, comparé à 2017, année exceptionnelle, mais restent à un niveau particulièrement élevé et au-dessus de la prévision budgétaire. La Commune enregistre donc une somme de 1,8M€ en 2018 contre 2,3M€ en 2017.

Un produit fiscal en hausse sous l'effet du passage à 40% de la modulation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Rôles généraux	2017	2018
TH		
Bases	43 856 570	44 415 066
Evolution bases def	*0,1%*	*1,3%*
Taux	11,18%	11,18%
Produit fiscal	**4 903 164**	**4 965 605**
TFB		
Bases	35 397 504	36 014 843
Evolution bases def	*1,8%*	*1,7%*
Taux	11,11%	11,11%
Produit fiscal	**3 932 690**	**4 001 728**
TFNB		
Bases	205 874	190 595
Evolution bases def	*9,8%*	*-7,4%*
Taux	16,73%	16,73%
Produit fiscal	**34 443**	**31 887**
Majoration de TH sur les RS	**454 447**	**912 911**
Bases THS	20 324 107	20 413 938
Surtaxe	20%	40%
TOTAL (avec majo de TH sur RS)	**9 324 743**	**9 912 131**
Evolution du produit fiscal	*-2,3%*	*6,3%*

Ensuite, le produit fiscal encaissé par la Commune au titre des rôles généraux est en augmentation de +6,3%, non pas en raison de l'effet bases qui reste cantonné à +1,3% pour la taxe d'habitation et +1,7% pour le foncier bâti, mais en raison du passage à 40% de la surtaxe communale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Des taux de fiscalité directe locale parmi les plus bas du territoire de la CAPB

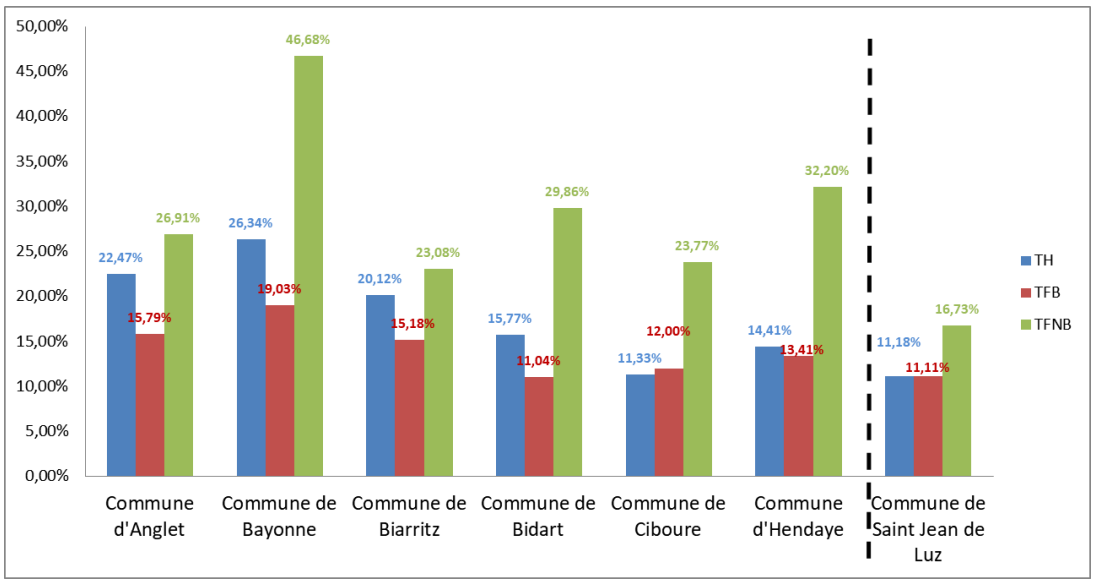

Cet histogramme est l'occasion de rappeler que la Commune de Saint-Jean-de-Luz dispose des taux communaux les plus bas du territoire.

Des allocations compensatrices d'impôts en hausse

Allocations compensatrices (en euros)	2017	2018	Variation CA2017/CA2018
Allocation compensatrice de TH	360 501,00	383 067,00	6,3%
Allocation compensatrice de TF	7 557,00	7 486,00	-0,9%
TOTAL	**368 058,00**	**390 553,00**	**6,1%**
Autres Allocations compensatrices	6 651,00	4 517,00	-32,1%
TOTAL	**374 709,00**	**395 070,00**	**5,4%**

Les allocations compensatrices d'impôts sont en hausse notamment en raison de la poursuite de l'exonération accordée à certains contribuables dans le cadre de la loi de finances pour 2018 suite à la suppression de la demi-part des vieux parents. Cette exonération constitue une perte pour les collectivités territoriales puisque la compensation est établie à partir du taux de Taxe d'Habitation de 1991.

Des droits de stationnement en hausse liés à la réforme du stationnement payant intervenue en 2018

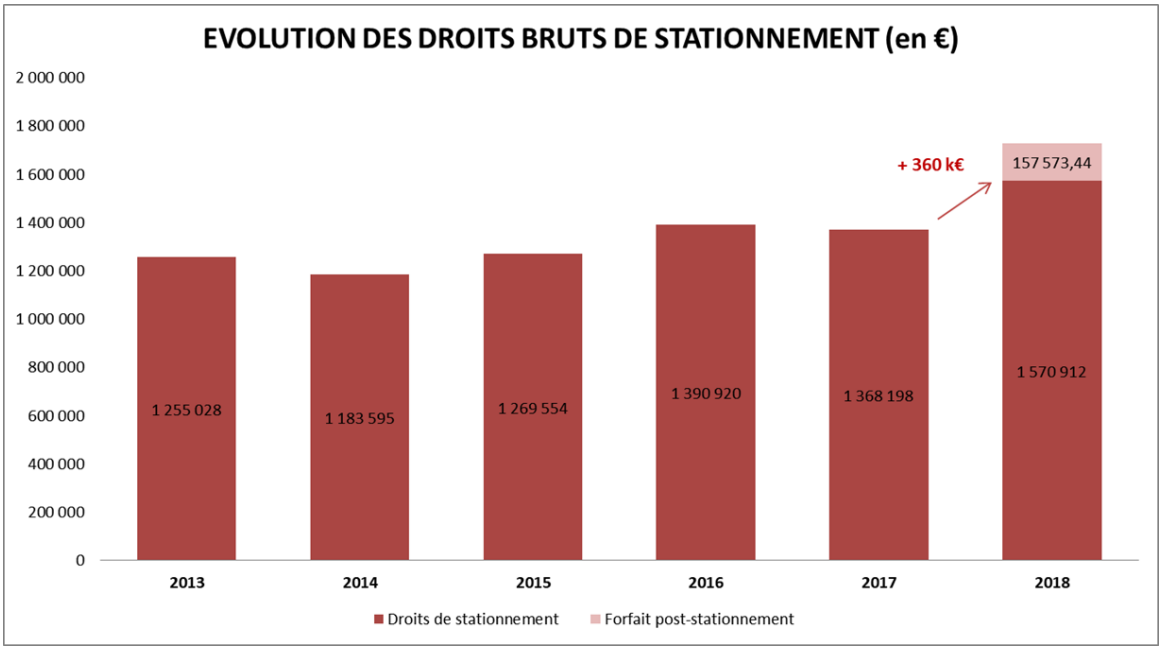

NB : les années 2018 et 2019 sont deux années de transition « exceptionnelles » qui permettent d'enregistrer l'effet « réforme de 2018 » ainsi que la totalité du produit des amendes de police (calculées sur les verbalisations de N-2).

S'agissant des droits de stationnement, l'année 2018 a vu la mise en place de la réforme du stationnement payant, avec le passage de l'amende pénale à la redevance de stationnement, avec pour objectif d'assurer une meilleure rotation des véhicules. En cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement, les usagers ne commettent plus une infraction pénale sanctionnée par une amende à 17€, mais doivent s'acquitter en remplacement d'un Forfait Post-Stationnement (FPS).

La Commune a enregistré une hausse des droits de stationnement de 360.000 € en englobant les forfaits post stationnement. Il convient de noter qu'à partir de 2020, la Commune perdra une partie importante des amendes de police, que nous recevions auparavant. Elles seront conservées mais pour un montant beaucoup plus faible. Elles perdureront pour les infractions relevant du pénal.

Un montant de DGF maintenu en 2018

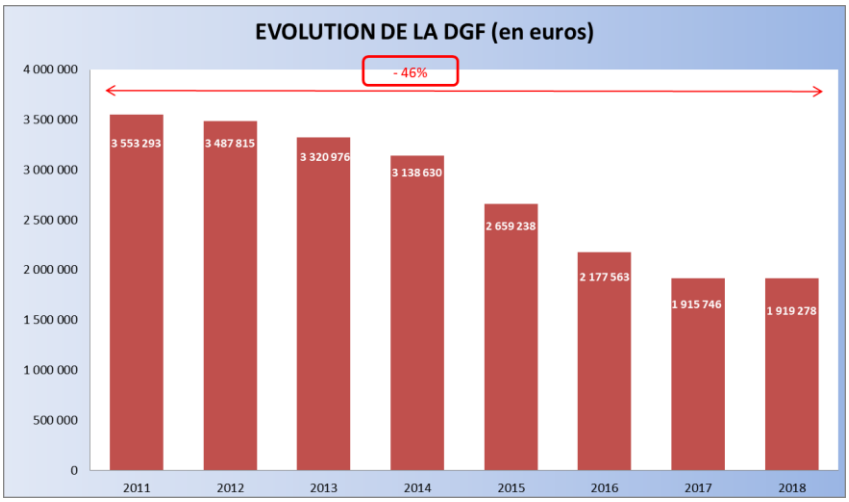

Enfin, après de nombreuses années de baisse, la DGF se maintient en 2018 avec la fin de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. La hausse de la population enregistrée en 2018 permet notamment à la Commune d'encaisser un montant de DGF de 1,9M€.

La poursuite de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement : - 0,4 %

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	CA2017	CA2018	Evolution CA2017/CA2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 390 633	4 536 597	3,3%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 288 661	11 300 932	0,1%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	130 604	0	-100,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 303 093	4 251 589	-1,2%
Total Dépenses de gestion courante (A)	**20 112 991**	**20 089 118**	**-0,1%**
- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)	*-99 995*	*-130 132*	30,1%
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (A-B)	**20 012 996**	**19 958 986**	**-0,3%**
Chapitre 66 - Charges financières	569 058	549 996	-3,3%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	45 762	39 524	-13,6%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	0	#DIV/0!
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0	0	#DIV/0!
Total Dépenses réelles de fonctionnement avant retraitements	**20 727 811**	**20 678 638**	**-0,2%**
Total Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements (hors TIR, provisions et autres)	**20 627 817**	**20 548 506**	**-0,4%**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement, mouvements réels et d'ordre compris, s'élèvent à 22 859 567€ dont 20 678 638€ de dépenses réelles.
Les dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite des travaux en régie, évoluent de -0,4% entre 2017 et 2018. Le retournement de l'effet de ciseau constaté en 2017 se poursuit donc en 2018.

Des charges à caractère général (chap.011) en hausse

- ⇨ **En hausse de +3,3%** entre 2017 et 2018
- ⇨ De **nouvelles dépenses** :
  - **Etude liée aux besoins sociaux** : +18K€
  - **Charges de copropriété la Pergola** (régul de charges 2017) : +23K€
  - **Fluides** : + 31K (effet fuite sur cimetière Karsinenea + taxes)
  - **Frais de gestion des Forfaits Post-Stationnement** : +15K€
  - **Traitement des frelons asiatiques** : +8K€
  - **Honoraires** : +60K€ (cession Helianthal, assurance bâtiments Ville)
- ⇨ Mais aussi des **économies** :
  - **Fin des nouvelles activités périscolaires à la rentrée 2018** : -21K€
  - **Abattage des arbres de Chantaco** (dépense imprévue en 2017) : -15K€

Au sein des dépenses réelles de fonctionnement, on constate des variations contrastées entre chaque chapitre de dépenses. Ainsi, pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'on observe une augmentation de +3,3% entre 2017 et 2018.

De nouvelles dépenses expliquent cette hausse : l'étude liée aux besoins sociaux, la régularisation des charges 2017 de copropriété de la Pergola, l'impact des fluides – notamment une fuite d'eau dont on a fait réclamation mais qui n'a pas été remboursée - la gestion administrative des Forfaits Post-Stationnement – même si les recettes sont plus importantes, nous avons également des frais plus importants de recouvrement puisqu'on a mis à disposition des usagers des moyens moins «modernes» de récupération de ces forfaits - le traitement des frelons asiatiques et les honoraires.

Malgré cela, la Commune a enregistré des économies avec la fin des nouvelles activités périscolaires en septembre 2018 et la prise en charge d'une dépense exceptionnelle en 2017 concernant l'abattage d'urgence des arbres au niveau du tennis de Chantaco.

Tout ceci mis bout à bout fait facilement 200.000 € de dépenses dans ce chapitre.

Des charges de personnel (chap.012) maîtrisées

- ⇨ Evolution de +0,1% des charges de personnel entre 2017 et 2018

- ⇨ Mise en œuvre du **Versement Transport** au 1er juillet 2018 sur le territoire de l'ancienne Agglomération Sud Pays Basque

	2018 – Ville de Saint-Jean-de-Luz	Moyenne strate des communes touristiques du littoral maritime de + 10 000 hab.
Ratio charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,65%	57%

Les **charges de personnel** restent quant à elles maitrisées entre 2017 et 2018 et ce malgré la mise en place du Versement Transport au 1er juillet 2018.
Le ratio « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » est de 54,65% pour la Ville contre 57% pour les Communes touristiques du littoral maritime de + 10 000 habitants.

Une baisse des autres charges de gestion courante (chap.65)

⇨ Baisse de 1,2% entre 2017 et 2018

Détail chapitre 65 (en euros)	2017	2018	Evolution 2017/2018
Participation SDIS	619 103	604 468	-2,4%
Forfait communal aux écoles	202 813	210 570	3,8%
Subventions aux associations	935 383	852 081	-8,9%
Subventions à SJLAC (ancien office de tourisme)	495 000	570 000	15,2%
Subvention de fonctionnement au CCAS	665 500	660 300	-0,8%
Subventions à Sagardian	611 900	620 900	1,5%
Subventions de compensation pour l'exploitation de la piscine	430 140	432 844	0,6%
Autres	343 254	300 426	-12,5%
TOTAL	**4 303 093**	**4 251 589**	**-1,2%**

Baisse du SDIS

- En 2017, subvention exceptionnelle pour le contrôle URSSAF de l'ancienne entente intercommunale + subvention exceptionnelle pour l'Amicale du personnel
- Demandes de subventions moindres

- En 2017, régularisation des redevances plages à verser à l'Etat

S'agissant des autres charges de gestion courante, la Municipalité poursuit son **soutien au secteur associatif** avec des subventions maintenues pour l'ensemble du secteur. La baisse 8,9% s'explique par la prise en charge exceptionnelle en 2017 du contrôle URSSAF sur l'ancienne harmonie intercommunale à hauteur de +60K€ et d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale du Personnel de +6,5K€. Certaines associations ont aussi fait le choix de demander « moins » à la Ville. En retraitant ces éléments, le soutien au secteur associatif reste identique.

L'évolution des autres dépenses réelles de fonctionnement

⇨ Poursuite du **désendettement** de la Commune :

- Baisse des frais financiers : -3,3% entre 2017 et 2018

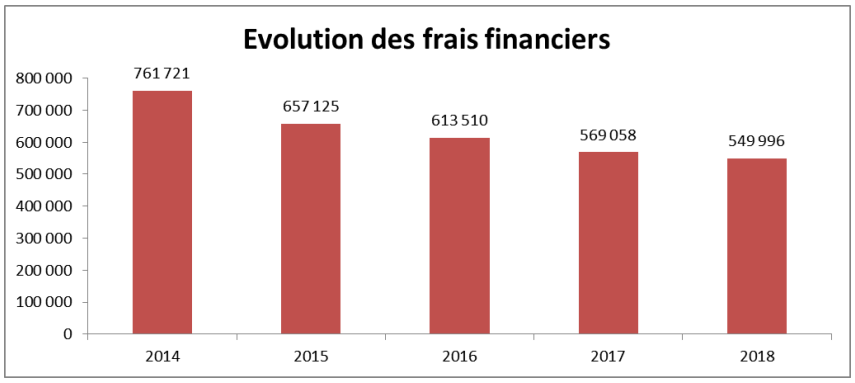

⇨ **Diminution des charges exceptionnelles** entre 2017 et 2018 : reversement «exceptionnel» en 2017 d'une subvention à la CAPB dans le cadre de la démarche «anti-gaspi»

Enfin s'agissant des **frais financiers** payés par la Commune, ceux-ci sont en forte diminution depuis 2014 : -28%, preuve du désendettement continu de la Ville.

Une épargne en hausse et à un niveau élevé pour financer les investissements

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	CA2017	CA 2018
Produits de fonctionnement courant (A)	23 163	23 780
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	20 013	19 959
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	**3 150**	**3 821**
+ Solde exceptionnel large *[1](D)	165	64
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	**3 315**	**3 886**
- intérêts de la dette (F)	568	542
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	**2 747**	**3 344**
- Capital de la dette *[2] (H)	999	1 016
=EPARGNE NETTE (I=G-H)	**1 748**	**2 328**

*[1] *Hors frais financiers liés à la dette et hors provisions*

*[2] *Hors refinancement d'emprunts*

L'épargne brute de la Ville s'élève en 2018 à 3,3M€ contre 2,7M€ en 2017. Un niveau donc très satisfaisant. Après le remboursement du capital de la dette, la Ville dispose d'une épargne nette de 2,3M€ pour financer ses investissements.

L'investissement 2018

⇨ **Taux de réalisation** des dépenses brutes d'équipement :

- sur le total voté (BP + DM) = 67%
- sur le BP = 59%

⇨ **Montant des restes à réaliser 2018**

- dépenses = 989K€
- recettes = 737K€

⇨ Emprunt 2018 mobilisé = 1M€

Pour les investissements 2018, la Ville affiche un taux de réalisation des dépenses brutes d'équipement de 67% sur le total voté (BP+DM), ramené à 59% si l'on tient compte uniquement des crédits inscrits au BP.
Le niveau de restes à réaliser plus important cette année s'explique par le lancement des études liées à la mobilité (A63 et pôle d'Echange Multimodal pour 72K€), des études liées au lancement du Centre de congrès et de Séminaires (80K€), au non décaissement du solde de la participation pour la réhabilitation des logements HLM d'Ichaca (100K€) dont le montant sera recalculé et appelé au bilan définitif de l'opération ainsi qu'au renouvellement des serveurs informatiques intervenus en fin d'année (200K€).
L'emprunt mobilisé en 2018 est resté au même niveau qu'en 2017, à savoir 1M€.

Un niveau de dépenses d'investissement en conformité avec l'avancement des projets communaux

Dépenses d'investissement avec RAR (en euros)	EXERCICE 2017 CA2017	EXERCICE 2018 CA2018	Evolution CA2017/CA2018
Dépenses financières (A)	**1 060 957**	**1 077 548**	**1,6%**
Remboursement du capital des emprunts	*999 133*	*1 015 723*	*1,7%*
Remboursement anticipé pour refinancement	*0*	*0*	*#DIV/0!*
Autres immobilisations financières	*61 824*	*61 824*	*0,0%*
Dépenses d'équipement hors Travaux d'invest. En régie (TIR) (B)	**4 860 901**	**4 373 432**	**-10,0%**
Amélioration du cadre de vie	*2 133 904*	*2 250 143*	*5,4%*
Projets structurants en AP/CP	*2 726 998*	*2 113 141*	*-22,5%*
Avances forfaitaires	*0*	*10 148*	*#DIV/0!*
Autres (C)	**0**	**1 819**	**#DIV/0!**
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (D=A+B+C)	**5 921 859**	**5 452 798**	**-7,9%**

Retraitements de la section de fonctionnement		
TIR (E)	*99 995*	*130 132*
Dotations aux provisions (F)	0	0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT avec RETRAITEMENTS (D+E+F)	**6 021 853**	**5 582 931**

Les dépenses totales d'investissement 2017 s'élèvent à 6 339 407€ dont 5 452 798€ pour les dépenses réelles.

Outre les dépenses financières comprenant le remboursement du capital de la dette et le portage financier lié au renouvellement urbain du quartier Fargeot, les dépenses d'équipement se chiffrent à 4,3M€ réparties de la manière suivante :

- 2,2M€ pour les investissements liés au cadre de vie;
- et 2,1M€ pour les Grands projets communaux.

Quelques exemples de réalisations

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Bâtiments « Ecoles » = 95K€

Peinture salle polyvalente école du Centre

En matière d'investissements liés au cadre de vie, la Commune a investi 95K€ avec notamment des travaux sur l'école du Centre.

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Bâtiments « SPORT » = 284 K€

Réhabilitation blocs douches
Piscine Saint-Jean-de-Luz

En matière sportive, et pour le quotidien des sportifs, une enveloppe de 284K€ a été financée par la Ville hors projets structurants, avec notamment la réhabilitation des espaces douches à la piscine et la réfection du sol de la kantxa du Jai Alai.

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Bâtiments « SPORT » = 284 K€

Réfection sol Kantxa

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Bâtiments « SPORT » = 284 K€

Réfection sol Kantxa

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Bâtiments « CULTURE » = 25 K€

Espace Numérique Médiathèque

En matière culturelle, la Ville a inauguré son nouvel espace numérique à la Médiathèque.

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Agenda Accessibilité = 222 K€

Accessibilité sanitaires Jai Alai (phase travaux)

Accessibilité Bureau des Aides Ménagères

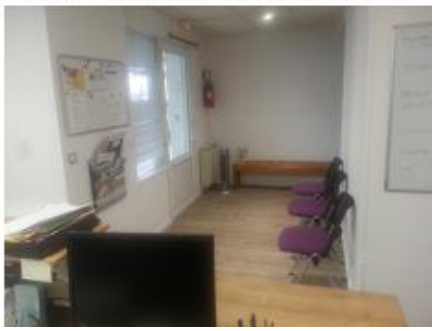

Engagée dans un programme d'accessibilité, la Commune a poursuivi en 2018 les travaux sur les bâtiments communaux avec notamment l'accessibilité des sanitaires du Jai Alai et le bureau des Aides ménagères.

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Cimetières=37K€

Extension Columbarium – Cimetière Karsinenea

Au cimetière Karsinenea, la Ville a procédé à une extension du Columbarium.

Investissements liés au cadre de vie sur les bâtiments communaux : 912K€
Autres Bâtiments = 116 K€

Aménagement des Halles

Afin d'organiser un véritable lieu de vie au niveau des Halles, des aménagements ont été réalisés pour permettre la réalisation d'ateliers gastronomiques.

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Voirie et équipements urbains = 744 K

Voirie Lotissement Urthaburu

Pour améliorer le quotidien des luziens, la Ville a financé près de 750K€ pour les aménagements de voirie : Lotissement Urtharuru, parking Duconte, avenue de l'Océan, avenue de l'Irrintzina, Chemin de Laharraga, Chemin de Billitorte.

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Voirie et équipements urbains = 744 K

Aménagement entrée parking Duconte

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Voirie et équipements urbains = 744 K

Aménagement voirie Avenue de l'Océan et rue P.Loti et allée Chanteclerc

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Voirie et équipements urbains = 744 K

Aménagement voirie avenue de l'Irrintzina

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Voirie et équipements urbains = 744 K

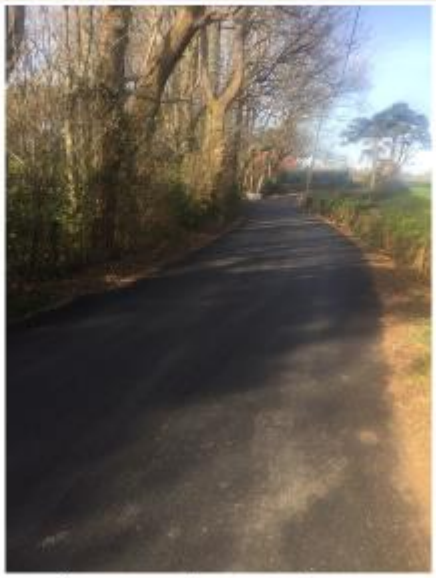

Aménagement Chemin de Laharraga

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Voirie et équipements urbains = 744 K

Aménagement Chemin de Billitorte

Investissements liés au cadre de vie – Aménagements urbains et voirie: 877K€
Espaces verts = 133 K€

Aménagement aire de jeux Ducontenia

Opérations foncières et urbanisme = 105 K€

Concertation Foch

En urbanisme, l'année 2018 a été marquée par la concertation du projet Foch et par la fin de l'étude Aménagement Durable des Stations.

Opérations foncières et urbanisme = 105 K€

Etude aménagement durable des stations

Démarrage des travaux du pôle petite enfance = 954 K€

Parmi les Grands projets, l'année 2018 a été marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension du pôle petite enfance.

Démarrage des travaux du pôle petite enfance = 954 K€

Fin des travaux Espace Maranon= 75 K€

L'année 2018 a également vu la fin des travaux de l'Espace Marañon

Pour le logement social, la Commune a participé au financement du logement social pour 3 programmes immobiliers : premier acompte pour Villa Stella et solde pour Itsas Alde et Baretasun.

La mobilité douce a également été au cœur des projets de 2018 avec la création d'une voie verte sur le secteur Chibau Berria et une piste cyclable sur l'avenue Gaetan de Bernoville.

Ederbidea (Chibau Berria + Av. G. de Bernoville)= 675K€

Démarrage de la mission de maitrise d'œuvre du Pôle culturel= 88 K€

Après le lancement du concours de maitrise d'œuvre en 2017, le cabinet d'architecte Coulon et associés de Strasbourg a été désigné lauréat et l'année 2018 a été consacré au démarrage des opérations de faisabilité.

Démarrage de la mission de maitrise d'œuvre du Pôle culturel= 88 K€

Mise en place de la nouvelle signalétique = 145 K€

La Commune a également mis en place la nouvelle signalétique piétonne et directionnelle.

Des recettes réelles d'investissement en baisse en raison de l'intégration en 2017 de l'indemnité des vestiaires de Chantaco

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
Recettes réelles d'investissement hors excédents de fonctionnement capitalisés (en euros)	**CA2017**	**CA2018**
Ressources propres d'investissement (A)	**1 118 075**	**945 631**
FCTVA	413 378	637 665
Taxe d'aménagement/TLE	269 026	295 095
Cessions d'actifs*	435 672	12 872
Ressources externes d'investissement (B)	**1 778 621**	**1 699 724**
Produit des amendes de police	461 219	555 938
Subventions d'équipement	317 402	143 786
Places de stationnement manquantes	0	0
Participations pour voirie et réseaux	0	0
Emprunts	1 000 000	1 000 000
Autres ressources (D)	0	10 148
Total recettes réelles d'investissement (E=A+B+D)	**2 896 696**	**2 655 503**
Retraitements de la section de fonctionnement		
Reprise provision (G)	0	0
Total recettes réelles d'investissement retraitées avec provisions (F+G)	**2 896 696**	**2 655 503**

- ⇨ **Hausse du FCTVA en raison du mode de calcul** (dépenses d'investissement de N-2)
- ⇨ Des **amendes de police en hausse**
- ⇨ Des subventions nombreuses notifiées mais à verser en fonction de l'avancée des projets communaux
- ⇨ Un **recours à l'emprunt** modéré d'un montant d'1M€

Les recettes d'investissement connaissent quant à elles une évolution à la baisse en raison de l'enregistrement en 2017 de l'indemnité d'assurance pour les vestiaires de Chantaco qui s'élevait à 430 000€.

Il est à noter que le FCTVA encaissé en 2018 est plus important en raison du mode de calcul (assiette des dépenses d'investissement de N-2) et les amendes de police sont en hausse (plus d'amendes constatées en 2016).

La Commune s'est vu notifier en 2018 de nombreuses subventions d'équipement mais elles seront versées en fonction de l'avancée des projets. Les services accomplissent un travail remarquable pour rechercher de nouvelles subventions.

Enfin, le recours à l'emprunt est resté à un niveau d'1M€. Il convient de préciser que sur l'exercice 2018, la Ville a mobilisé les 700 000 € restants de l'emprunt 2017 et 300 000 € au titre de l'emprunt 2018 sur un contrat global de 900 000€. Les 600 000 € restant de l'emprunt de 2018 seront tirés sur 2019 pour financer les reports d'investissement 2018.

Financement des investissements 2018

en €	2018
Total dépenses d'investissement hors annuité de dette	**4 567 207**
Dépenses d'investissement hors dette	4 567 207
Remboursement anticipé	0
Financement des investissements	**4 983 536**
Epargne nette	2 328 032
FCTVA	637 665
TA/TLE	295 095
Subventions d'équipement	143 786
Produit des amendes police	555 938
Produit des cessions	12 872
Emprunts	1 000 000
Autres	10 148
Solde dotations / reprise sur provisions	0
Variation du fonds de roulement	**416 329**
FDR au 01/01/N	**811 103**
FDR au 31/12/N	**1 227 432**

Le schéma de financement des investissements est intéressant car il permet de voir dans quelles mesures les dépenses d'investissement hors dette ont été financées par la Commune.

Vous constaterez que la Commune a augmenté son fonds de roulement de + 416 329€, lui permettant de bénéficier d'un fond de roulement de 1,2M€ en fin d'année 2018.

Pour mémoire :

La Commune doit maintenir un fonds de roulement nécessaire au paiement des charges de fonctionnement et d'investissement sur le premier mois de l'année suivante, soit environ 1M€.

La poursuite du désendettement de la Commune

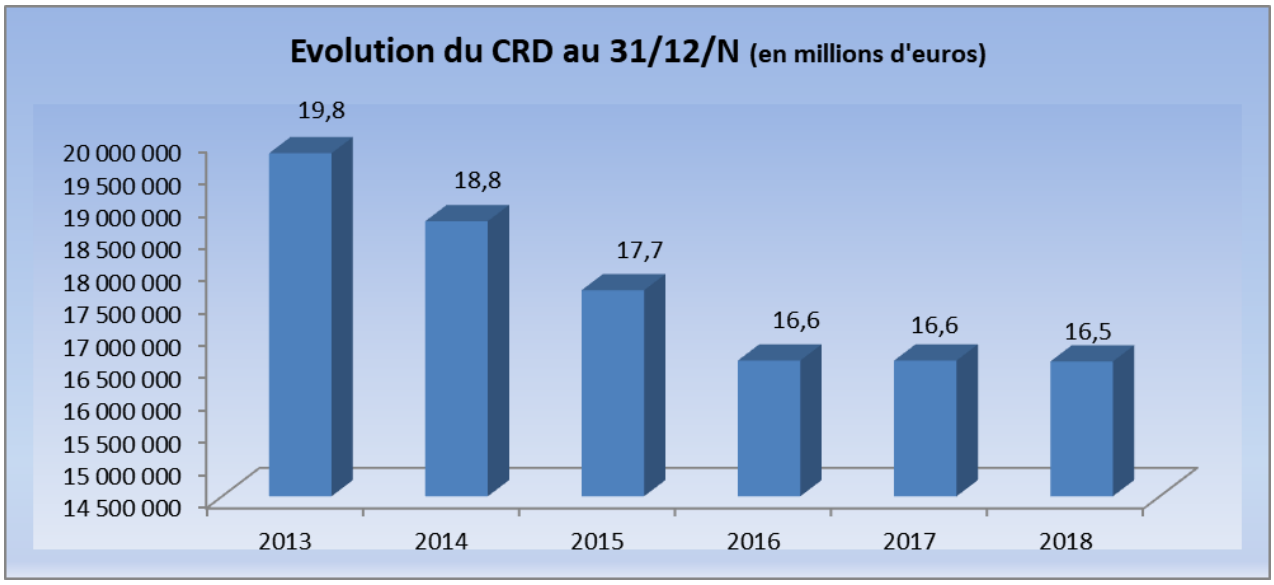

Comme vous pouvez le constater, l'encours de dette est une nouvelle fois stabilisé en 2018 pour s'élever à 16,5M€.

Depuis 2013, l'encours a baissé de manière considérable : -16,3%.

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2018

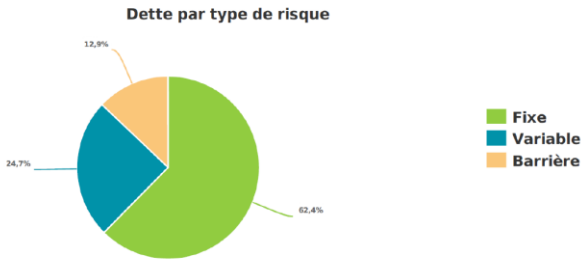

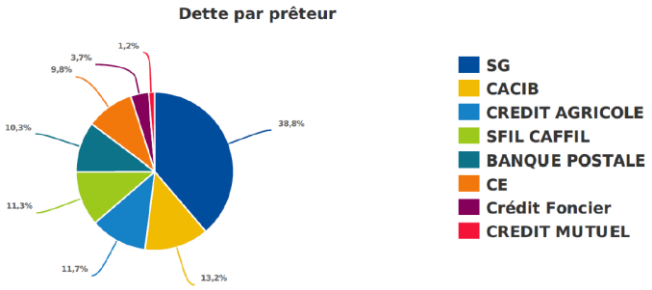

Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, la Commune a mobilisé un emprunt d'1M€ sur l'exercice 2018.

Dans un objectif de diversification de sa dette et de ses prêteurs, la Ville a contracté le nouvel emprunt 2018 auprès de la Caisse d'Epargne à taux fixe de 1,03 sur une période de 10 ans.

Un ratio de désendettement révélateur de l'excellent santé financière de la Commune

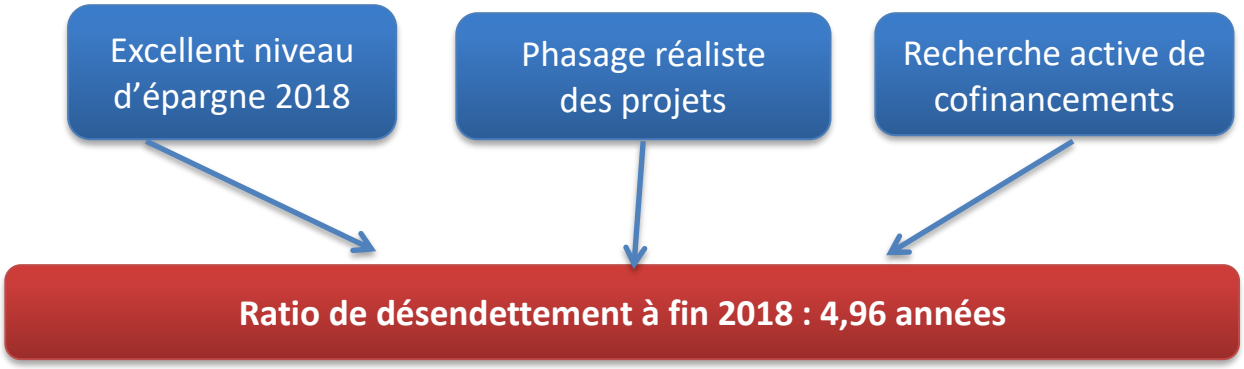

La conjugaison de l'excellent niveau d'épargne dégagée en 2018, du phasage réaliste des investissements communaux et de la recherche active de cofinancements permet à la Commune d'afficher un ratio de désendettement de 4,96 années, preuve de la parfaite santé financière de la Commune.

Je voulais également rappeler que, dans ce mandat, depuis 2014, nous avons financé 20 M€ d'investissements avec simplement 2M€ d'emprunt.

Partie 2 : analyse des CA 2018 des Budgets annexes

Budget annexe Camping municipal

Vue générale du résultat 2018

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		75 619,46	19 227,28		19 227,28	75 619,46
Opérations de l'exercice	335 972,94	387 692,93	9 083,69	30 820,25	345 056,63	418 513,18
TOTAL (A)	**335 972,94**	**463 312,39**	**28 310,97**	**30 820,25**	**364 283,91**	**494 132,64**
Résultat de clôture (B)		127 339,45		2 509,28		129 848,73
Restes à réaliser (C)			26 452,73		26 452,73	
TOTAL CUMULE (A+C)	**335 972,94**	**463 312,39**	**54 763,70**	**30 820,25**	**390 736,64**	**494 132,64**
RESULTAT DEFINITIF		**127 339,45**	**23 943,45**			**103 396,00**

Le budget annexe du Camping présente un résultat de fonctionnement de + 127 339€
La section d'investissement présente un solde d'exécution négatif de 23 943 € en intégrant les restes à réaliser.
Au final, le résultat net global de clôture est de 103 396€.

Des recettes réelles d'exploitation en hausse

RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
013 - Atténuation de charges	20 465,00	4 795,00	-76,6%
70 - Produits annexes	4 896,20	5 468,60	11,7%
74 - Dotations et participations	0,00	0,00	#DIV/0!
75 - Autres produits de gestion	347 990,25	367 085,02	5,5%
76 -Produits financiers	0,00	0,00	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	494,64	10 344,31	1991,3%
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**373 846,09**	**387 692,93**	**3,7%**

Les recettes réelles d'exploitation évoluent de +3,7% entre 2017 et 2018. Cela tient principalement à deux éléments :

-La hausse de la fréquentation du camping notamment sur le mois de Septembre 2018,
-L'annulation de charges rattachés à l'exercice 2017.

Des dépenses réelles de fonctionnement en baisse

DEPENSES D'EXPLOITATION	CA2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
011 - Charges à caractère général	220 293,42	211 343,26	-4,1%
012 - Charges de personnel	109 114,31	113 036,71	3,6%
65 - Autres charges de gestion	0,00	0,00	#DIV/0!
66 - Charges financières	0,00	0,00	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	15 092,00	0,00	-100,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	**344 499,73**	**324 379,97**	**-5,8%**

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent de 5,8% entre 2017 et 2018. Il convient de préciser qu'en 2017, la Commune avait enregistré pour 15 000€ de charges exceptionnelles liées à l'annulation de créances du CICE suite à des erreurs d'imputation comptables.

Les charges à caractère général ont diminué en raison de l'achat moindre de fournitures.

Les charges de personnel ont augmenté en raison d'un renfort sur le mois de septembre 2018.

Des investissements limités en attendant la réhabilitation en profondeur des blocs sanitaires du Camping

- **En dépenses :**
  - 9K€ : remplacement cuisine logement de fonction et acquisition de matériel d'agrément (transats)

- **En recettes** : uniquement des écritures d'ordre (dotation aux amortissements) et reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé

Les dépenses d'investissement 2018 se sont limitées à l'acquisition de mobilier d'agrément et au remplacement de la cuisine du logement de fonction.

Les recettes d'investissement n'enregistrent quant à elles que la dotation aux amortissements et la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Budget annexe Jardin botanique

Vue générale du résultat 2018

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 608,85			0,00	6 608,85
Opérations de l'exercice	131 354,51	138 347,93	0,00	0,00	131 354,51	138 347,93
TOTAL (A)	**131 354,51**	**144 956,78**	**0,00**	**0,00**	**131 354,51**	**144 956,78**
Résultat de clôture (B)		13 602,27				13 602,27
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**131 354,51**	**144 956,78**	**0,00**	**0,00**	**131 354,51**	**144 956,78**
RESULTAT DEFINITIF		**13 602,27**	**0,00**			**13 602,27**

Le budget annexe du Jardin Botanique présente un résultat de fonctionnement en excédent de + 13 602€.

Des nouvelles recettes pour le Jardin botanique

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2017	CA2018	Evolution 2017/2018
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	#DIV/0!
70 - Produits annexes	19 107,16	22 102,46	15,7%
74 - Dotations et participations	13 639,09	27 245,47	99,8%
75 - Autres produits de gestion	81 000,00	89 000,00	9,9%
76 -Produits financiers	0,00	0,00	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**113 746,25**	**138 347,93**	**21,6%**

- ⇨ Hausse de la fréquentation
- ⇨ Hausse de la subvention d'équilibre de la Ville
- ⇨ Nouvelle recette issue de la convention entre la Commune et Bil Ta Garbi pour une mission d'ingénierie environnementale : +11K€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent sous l'effet :

-De la meilleure fréquentation du jardin : +2,9%
-De la hausse de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal
-De l'encaissement d'une nouvelle recette suite au partenariat entre le Jardin et Bil Ta Gardi dans le cadre d'une mission d'ingénierie : +11K€.

Le Jardin botanique est une référence en termes d'études et de développement durable.

L'augmentation des dépenses de personnel

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2017	CA2018	Evolution 2017/2018
011 - Charges à caractère général	22 205,36	19 978,53	-10,0%
012 - Charges de personnel	88 785,49	111 375,98	25,4%
65 - Autres charges de gestion	0,00	0,00	#DIV/0!
66 - Charges financières	0,00	0,00	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**110 990,85**	**131 354,51**	**18,3%**

⇨ Personnel en hausse suite à :

- effet année pleine d'un recrutement intervenu en milieu d'année 2017;
- passage à temps plein d'un agent à temps partiel en 2017;
- recrutement d'un saisonnier pour période estivale;
- recrutement d'un apprenti en cours d'année.

Les charges de fonctionnement ont quant à elles évolué de +18,3% sous l'effet du personnel. En effet, l'année 2018 a enregistré l'effet année pleine d'un recrutement intervenu en milieu d'année 2017, le passage à temps plein d'un agent alors à temps partiel en 2017, le recrutement d'un saisonnier pour la période estivale et le recrutement d'un apprenti en cours d'année.

Budget annexe ZAC Alturan

Vue générale du résultat 2018

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 209,43		285 471,44		308 680,87	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAL (A)	**23 209,43**	**0,00**	**285 471,44**	**0,00**	**308 680,87**	**0,00**
Résultat de clôture (B)	23 209,43		285 471,44		308 680,87	
Restes à réaliser (C)					0,00	0,00
TOTAL CUMULE (A+C)	**23 209,43**	**0,00**	**285 471,44**	**0,00**	**308 680,87**	**0,00**
RESULTAT DEFINITIF	**23 209,43**	**0,00**	**285 471,44**	**0,00**	**308 680,87**	**0,00**

⇨ Pas d'écritures en 2018

C'est un budget qui est exactement identique aux précédentes années.

En fonctionnement, il est constaté un déficit de 23 209 € et en investissement un déficit de 285 741€.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.

M. Duclercq

Quelques commentaires sur ce compte administratif qui vont rejoindre votre constat général mais avec quelques points de nuance non négligeables.

Vous faites une présentation très positive de la réalisation budgétaire. C'est de bonne guerre et vous avez raison. Effectivement, l'année 2018 est plutôt un bon cru pour le volet fonctionnement. Si on considère les équilibres généraux, ils sont bons, incontestablement. Une épargne brute largement positive et en augmentation significative par rapport à 2017, un ratio de désendettement très bas, une variation en fonds de roulement positive.

Les fondamentaux sont bons, il faut y reconnaitre la qualité de la gestion au quotidien et je voudrais ici en particulier souligner et saluer le rôle des services dans la bonne tenue des comptes. Effectivement, les dépenses de fonctionnement sont contenues malgré une augmentation explicable des charges à caractère général avec une stabilisation des dépenses de personnel et une baisse des charges financières et des charges de gestion courante.

Tout va bien aussi côté recettes et, ce que l'on peut dire, c'est que la baisse tendancielle de la DGF (qui se stabilise aujourd'hui) a été complètement amortie par le dynamisme des autres postes de recette. En fait, tout semble tourner ici autour de l'attractivité de notre territoire. On peut presque parler de mine d'or du foncier et de l'immobilier. Mine d'or qui nous permet de voir nos droits de mutation s'élever à 1,8 millions d'euros, certes en retrait par rapport à 2017, mais bien au-delà de la prévision budgétaire.

Au passage, ces montants continuent à nous interpeler tant ils sont le signe de transactions à des prix de plus en plus élevés qui nous obligent encore plus, en terme de politique du logement, afin de préserver autant que faire se peut la mixité sociale. Mine d'or aussi avec la montée en régime de la taxation sur les résidences secondaires que vous avez eu du mal à accepter mais qui apporte une manne finalement très appréciable. Hors cette taxation, le produit de la fiscalité locale continue d'augmenter sans toucher au taux, comme vous l'avez précisé, grâce seulement au dynamisme des bases fiscales.

Et, pour finir sur ce registre «gisement territorial» : des recettes de stationnement en forte hausse avec, en plus, ce coup double lié à la dépénalisation des amendes de stationnement qui nous voit toucher d'un côté les droits de stationnement et les forfaits pos stationnement dans le budget de fonctionnement et, de l'autre, encore pour cette année et l'année prochaine, le produit des amendes fiscales dans le budget d'investissement.

Le spectre de l'effet ciseau s'éloigne, momentanément en tout cas.

Le paysage n'est pas tout à fait le même côté investissement. En effet, si le fonds de roulement augmente, c'est bien sûr parce que l'épargne brute augmente mais aussi parce que les dépenses d'équipement ont baissé de manière significative, de l'ordre de 10%. Bien sûr, vous pourrez arguer que cette baisse concerne avant tout les opérations en AP/CP, et qu'il y a des lenteurs administratives ou juridiques qui en retardent l'exécution. Il n'empêche que la réalité est là : avec un taux de réalisation de 59%, on atteint pour notre ville un point bas remarquable.

Tout cela se retrouve dans les chiffres comparatifs avec les communes de même strates. D'un côté, les bons puisqu'avec une dette par habitant de 792€ on se situe largement en deçà de la moyenne (- 34%). De l'autre, les moins bons puisqu'avec une dépense d'équipement par habitant de 210 €, nous sommes 30 % en-deçà de la moyenne des communes de même strate.

On retrouve, dans ce parallélisme remarquable, les qualités de vos défauts ou les défauts de vos qualités en quelque sorte. D'un côté une gestion du quotidien "en bon père de famille", comme aimait à le dire notre regretté Peyuco, de l'autre, si parler d'immobilisme paraît sans doute inapproprié même injuste, vous ne pouvez échapper au reproche d'une gestion plutôt laborieuse, plus frileuse, d'une lenteur certaine dans l'exécution de vos programmes.

Alors certes, comme le dit le proverbe «qui veut aller loin ménage sa monture», il n'en demeure pas moins qu'à force de ne pas partir, on risque aussi de ne jamais arriver.

M. Vanderplancke

Je voudrais faire quelques observations du groupe de la gauche. Cela dit, je pense qu'une partie des choses qui ont été dites seront répétées parce qu'il s'agit de données objectives, comme celles qui nous ont été présentées par M. le Maire et son adjointe.

Nous sommes d'accord pour dire que d'un point de vue budgétaire, le tableau d'ensemble qui nous est présenté ce soir est plutôt bon. D'une part, la présentation est tout à fait lisible, très efficace, et bien meilleure que cela n'a été le cas il y a quelques années de mon point de vue, mais surtout les données que vous nous communiquez sont rassurantes.

En effet, les recettes sont a priori suffisantes pour assurer le train de vie de la Ville. J'ai remarqué que nous avions une augmentation des produits fiscaux de presque 600.000 € qui est due à l'augmentation notamment de la taxe d'habitation et de la majoration sur les résidences secondaires.

Je remarque également que nous avions eu une année exceptionnelle en 2017 pour ce qui concernait la taxe des mutations à titre onéreux. On est revenu cette année à des chiffres plus raisonnables mais qui restent tout de même élevés, ce qui est profitable pour la Ville.

La dette semble contenue, je suis heureux de voir que le ratio de désendettement reste à 5 ans, il a donc baissé par rapport à la situation inquiétante que nous avons connue.

Tout semble aller bien, mais nous avons pu voir que quelques données indiquaient dans quelle direction nous devions faire attention à l'avenir.

Premier point : la DGF est en baisse. La baisse des dotations de fonctionnement est un point inquiétant pour toutes les collectivités locales de France. Cela relève certes du national mais je pense qu'il est nécessaire d'y veiller.

L'épargne nette a diminué, le résultat est bon parce qu'il y a eu quelques efforts faits par la municipalité, un «tour de force» en quelque sorte vu le contexte actuel. Le taux de réalisation est relativement médiocre mais vous nous avez donné des explications qui pouvaient le justifier.

Quant à la modération des taux d'imposition dans notre commune, qui est l'un des arguments souvent brandis pour expliquer à quel point la commune est une bonne gestionnaire, elle doit s'apprécier dans un contexte de réévaluation constante par l'Etat des bases d'imposition. Or, les bases d'imposition sur notre commune sont très élevées, je sais bien que la commune n'a pas la main là-dessus, ce n'est pas du tout un reproche, mais si l'on se place du point de vue des contribuables, il faudrait, pour qu'ils ne paient pas davantage d'impôts, que nous diminuions la part de la fiscalité communale. Il faut donc être un peu modeste dans cette considération de taux plus bas qu'ailleurs. Pour ma part, je ne parle pas de «mine d'or», c'est peut-être excessif, mais c'est vrai qu'on est tout de même dans une situation plus confortable que d'autres communes, y compris de la même strate.

Nous aurons d'autres remarques, pas forcément négatives non plus, sur certains points, mais je pense que nous en parlerons dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire

C'est vrai que les investissements ont été ralentis, en grande partie pour des problèmes administratifs, je l'ai dit en préliminaire.

Pour ce qui est de la DGF, M. Vanderplancke, elle ne baisse pas cette année, elle est stabilisée, on a même 4.000 € de plus, ce n'est pas grand-chose, mais elle est stabilisée.

M. Lafitte

Le groupe Herri Berri prend acte de la sortie du maire lors du vote du compte administratif et du formalisme lié à cette posture, formalisme important, qui préserve aussi l'avenir, lorsqu'on se rappelle d'autres votes où le formalisme n'a peut-être pas été aussi bien respecté.

N° 3 – FINANCES

Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats de l'exercice 2018

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Après le vote des comptes administratifs relatif à l'année 2018, le conseil municipal est amené à délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

⇨ BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2018 (A):	+1 383 059,83 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	+1 044 641,05 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (C=A+B):	**+2 427 700,88 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2018 (D):	-651 154,16 €
Déficit d'investissement reporté N-1 (E):	-549 115,12 €
Solde d'exécution cumulé 2018 (F=D+E) :	-1 200 269,28 €
RAR en dépenses (G) :	988 950,73 €
RAR en recettes(H) :	737 287,57 €
Solde des RAR (I=H-G) :	-251 663,16 €
Besoin de financement 2018 (J=F+I):	**-1 451 932,44 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2019	
Compte 1068 (recette d'investissement) :	1 451 932,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée au chapitre 001 (dépense d'investissement) :	1 200 269,28 €
Report à nouveau en section de fonctionnement sur le chapitre 002 (recette de fonctionnement)	975 768,44 €

⇨ BUDGET ANNEXE : CAMPING MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2018 (A):	+51 719,99 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	+75 619,46 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (C=A+B):	**+94 846,74 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2018 (D):	+21 736,56 €
Déficit d'investissement reporté N-1 (E):	-19 227,28 €
Solde d'exécution cumulé 2018 (F=D+E) :	+ 2 509,28 €
RAR en dépenses (G) :	26 457,73 €
RAR en recettes(H) :	0,00 €
Solde des RAR (I=H-G) :	-26 457,73 €
Besoin de financement 2018 (J):	**- 23 943,45 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2019	
Compte 1068 (recette d'investissement) :	23 943,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée au chapitre 001 (recette d'investissement) :	2 509,28 €
Report à nouveau en section de fonctionnement sur le chapitre 002 (recette de fonctionnement)	103 396,00 €

⇨ BUDGET ANNEXE : JARDIN BOTANIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2018 (A):	+6 993,42 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	+6 608,85 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (C=A+B):	**+13 602,27 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2019	
Compte 1068 (recette d'investissement) :	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée au chapitre 001:	0,00 €
Report à nouveau en section de fonctionnement sur le chapitre 002 (recette de fonctionnement)	13 602,27 €

⇨ BUDGET ANNEXE : ZAC ALTURAN

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2018 (A):	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (B) :	-23 209,43 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (C=A+B):	**-23 209,43 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution 2018 (D):	0,00 €
Déficit d'investissement reporté N-1 (E):	-285 471,44 €
Solde d'exécution cumulé 2018 (F=D+E) :	-285 471,44 €
RAR en dépenses (G) :	0,00 €
RAR en recettes(H) :	0,00 €
Solde des RAR (I=H-G) :	0,00 €
Besoin de financement 2018 (J):	**-285 471,44 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION SUR 2019	
Compte 1068 (recette d'investissement) :	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée au chapitre 001 (dépense d'investissement) :	285 471,44 €
Report à nouveau en section de fonctionnement sur le chapitre 002 (dépense de fonctionnement)	23 209,43 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2018 tels que présentés ci-dessus.

Budget principal

Adopté par 27 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Budget annexe – Camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – Jardin botanique

Adopté à l'unanimité

Budget annexe – ZAC Alturan

Adopté à l'unanimité

N° 4 - FINANCES

Rapport sur les orientations budgétaires 2019

M. le Maire expose :

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les orientations retenues pour l'année 2019 figurent dans le rapport joint en annexe.

Le rapport doit contenir des informations substantielles sur :

- les orientations budgétaires à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

De plus, dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte désormais une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2019 présentées en annexe,

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Mes chers Collègues,

Alors que nous venons de voter le dernier acte budgétaire de l'année 2018 avec le compte administratif, je vous propose maintenant de débattre des grandes orientations de notre budget pour 2019.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un débat mais qui semble devoir finalement être conclu par un vote, contrairement à ce qui était l'usage ces dernières années.

Nous modifierons donc notre délibération en ce sens afin qu'elle acte ces orientations budgétaires par un vote.

Je vais en commenter le contenu, ce qui me donne l'occasion de remercier les services municipaux, particulièrement la direction des finances et Nicole Ithurria, qui ont fait en sorte de vous proposer un document synthétique et clair.

C'est en tout cas mon sentiment à la lecture de ce rapport.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte général, celui de l'assainissement des finances publiques de notre pays. Je ne reviendrai pas sur les dispositions de la loi de finances 2019 dont vous avez un résumé dans le document qui vous a été adressé.

Mais je voudrais m'arrêter quelques instants sur un autre débat qui traverse notre pays, chaque samedi, depuis le 17 novembre, je veux bien sûr parler du mouvement des gilets jaunes qui est en passe de se transformer en une crise majeure de notre démocratie.

Les conséquences pour les finances publiques ne sont pas sans impact, puisque le gouvernement a dû renoncer à un certain nombre de recettes. Je ne ferai pas de commentaires, car ce n'est ni le lieu ni le sujet, sur ces décisions gouvernementales, ni même sur les revendications liées au pouvoir d'achat qui étaient à l'origine de ce mouvement.

Je voudrais, par contre, relever un point qui me paraît essentiel : celui d'un ressentiment accumulé depuis plusieurs années par un certain nombre de nos concitoyens, d'un manque de considération et d'écoute, voire d'une déconnexion avec les réalités du terrain.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans ce cadre : celui de l'écoute et de la concertation. Le temps administratif est parfois plus long que ce que l'on pourrait espérer. Il nous faut étudier, consulter, faire avec ou sans différents partenaires, ce qui, parfois, peut se révéler contraignant. Mais ce n'est pas du temps perdu.

L'actualité valide notre méthode, celle d'une prise en considération des habitants dans toutes les décisions que nous prenons. L'enjeu n'est pas tant d'écouter tout le temps au risque de changer d'avis à tout moment, mais d'écouter autrement afin que les décisions soient mûries et réfléchies.

Je ferai allusion plusieurs fois à notre gouvernance en présentant ce rapport d'orientations budgétaires.
J'ai ainsi pu lire récemment que les réunions de quartier prolifèrent ! Et bien, vous me permettrez d'assumer et de revendiquer l'intérêt de ces moments de démocratie directe et de concertation, n'en déplaise à certains, comme nous l'avons fait pour le projet Foch, comme nous l'avons fait pour le développement durable, comme nous l'avions fait lors des Assises de la culture.

Alors oui, d'aucuns pourraient s'impatienter et se dire que tel ou tel dossier n'avance pas assez vite. C'est la raison pour laquelle bon nombre de projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années vont voir leur concrétisation pour certains, leur démarrage pour d'autres, en 2019. N'y voyez aucune intention électoraliste, mais bien une réalité administrative avec laquelle il faut composer.

Pas de démagogie, pas de surenchère ou de fausses promesses donc, pas de gratuité à tout va non plus, comme certains voudraient le laisser croire à nos concitoyens.

L'idée selon laquelle on rase gratis, plus personne n'y croit, car si ce n'est pas l'usager qui paye un service public, c'est le contribuable. Donc restons réalistes.

Ces orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans la droite ligne de ce que nous avons toujours présenté depuis 2014 : une fiscalité modérée, un recours à l'emprunt prudent, une politique d'investissement ambitieuse qui doit rendre la ville plus attractive, le tout malgré un contexte toujours aussi contraint et incertain.

Incertain car la réforme de la taxe d'habitation se poursuit et nous ne savons pas de quel bois sera faite la réforme générale de l'ensemble de la fiscalité locale prévue au printemps 2019.

Mais nous restons dans cette même trajectoire que notre groupe politique avait présentée aux Luziens en 2014, celle de toujours conserver des marges de manœuvre pour nous donner la possibilité de faire. Faire ce pour quoi nous avons été élus. Faire que le service public soit rendu. Faire que nos équipements se modernisent, que notre patrimoine soit entretenu, que notre ville soit belle et attractive, que notre économie locale soit performante.

Je ne reviendrai pas sur le compte administratif 2018 puisque Nicole Ithurria en a longuement parlé. Nos perspectives 2019 s'appuient sur ces résultats, mais je voudrais relever quelques points qui me paraissent devoir être mis en exergue.

D'abord le dynamisme des recettes de fonctionnement. Elles progressent, alors que les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement.

Ensuite, il y a la réforme du stationnement payant qui a été parfaitement anticipée par la commune avec la poursuite de la gestion en régie. Nous avons d'ailleurs des recettes en hausse, alors que le nombre de verbalisations a baissé.

C'est dû au fait que les usagers sont plus attentifs au paiement de leur stationnement depuis la réforme mettant en place les forfaits post-stationnement. Nous avons également un niveau d'épargne jamais atteint depuis le début de notre mandat.

Enfin et surtout, il y a un ratio particulièrement intéressant, celui de notre désendettement qui se situe à moins de 5 années. S'il y avait un chiffre à retenir, c'est bien celui-là !

En 2019, la ville poursuit donc ses engagements, sans avoir recours au levier fiscal grâce à sa capacité d'autofinancement.

Comme vous le savez, le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire Maurice Ravel a été dissous avec la prise de compétence culturelle par la Communauté d'Agglomération ce qui aura un impact sur le territoire communal. Nous travaillons avec l'Agglo pour déterminer quel sera le niveau de l'engagement financier de la commune.

Je ne rentrerai pas dans le détail du dispositif mis en place et qui est bien expliqué dans le document que vous avez, mais je peux affirmer que le résultat sera favorable aux contribuables luziens.

Il y a, par contre, une augmentation des bases de 2,2%. La loi de finances pour 2018 avait, en effet, introduit une nouveauté dans le coefficient de revalorisation des bases forfaitaires des impôts locaux.

C'est désormais en appliquant une formule de calcul établie à partir de l'indice des prix à la consommation que l'Etat détermine la revalorisation des bases. Pour 2019, ce sera donc un coefficient de 2,2% qui sera appliqué. Cette décision nationale impactera le contribuable.

J'ajouterai que le dégrèvement Macron de taxe d'habitation se poursuit en 2019 avec le passage de 30% à 65% de dégrèvement ce qui permettra à 80% des contribuables de voir leur cotisation abaissée.

Comme je l'avais fait l'an dernier, je tiens à rappeler, car il est toujours bon parfois de faire des piqûres de rappel, que les taux de Saint-Jean-de-Luz figurent parmi les plus bas du département et que la commune fait profiter ses habitants d'une politique d'abattements très favorable qui entraîne des allègements pour les foyers fiscaux les plus vulnérables.

Au global, les recettes de fonctionnement seront en baisse en 2019 en raison de la prise de nombreuses compétences par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Je souligne également que nous avions voté la cession d'une partie de l'ensemble immobilier de la Pergola au groupe Thalazur pour 6,2 millions d'euros ce qui fait que les loyers tirés du bail emphytéotique et de la concession seront moindres.

Quant à la DGF, elle est évaluée à un niveau moindre en 2019 par rapport à 2018. Nous restons également prudents et réalistes sur les prévisions concernant les droits de mutation et les droits de stationnement.
Nous poursuivrons en 2019 notre gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec la volonté réaffirmée de les contenir.

Les charges à caractère général seront stables par rapport à 2018, voire même en très légère diminution.
En revanche, après un maintien entre 2017 et 2018, les charges de personnel connaîtront une évolution de 1,6%. Cela est dû à la reprise du protocole lié aux parcours professionnels carrières et rémunérations à la suite du moratoire décidé en 2018. Nous avons également l'augmentation du versement transport qui passera de 0,5% à 0,65% le 1er juillet prochain.

Malgré ces augmentations prévisibles de nos charges de personnel, je précise qu'elles demeurent à un niveau inférieur à celui de la moyenne de la strate des communes touristiques du littoral maritime de plus de 10 000 habitants : 55,62% pour Saint-Jean-de-Luz contre plus de 57% pour la moyenne de ces communes littorales.

Vous avez trouvé dans ce rapport d'orientations budgétaires un certain nombre d'indicateurs relatifs à la répartition des effectifs que je ne commenterai pas, mais pour lesquels les services et moi-même restons à votre disposition.

Je relèverai simplement que nous avons une répartition qui fait que nous avons plus d'hommes que de femmes au sein de notre personnel municipal.

En ce 8 mars, journée de la femme, et afin de rassurer Madame Debarbieux et toutes mes collègues du Conseil municipal, je peux vous indiquer que la ville fait des efforts dans ce domaine. Alors que seulement un tiers des femmes occupe un emploi de direction dans les collectivités locales, nous sommes quasiment à la parité à Saint-Jean-de-Luz en ce qui concerne la répartition hommes-femmes parmi les directeurs et chefs de service.

Je rappelle également que la refonte de l'aménagement et de la réduction de la durée du temps de travail (ARTT) avait été adoptée à l'unanimité des représentants des employeurs et des employés lors du Comité Technique Paritaire (CTP) de février 2018, en intégrant le maintien de la qualité du service public et la prise en compte des spécificités des différents services.

Les autres charges de gestion courante seront également en diminution. C'est dû notamment au transfert de la compétence « contribution au service départemental d'incendie et de secours » à l'intercommunalité. La commune poursuit bien sûr son action dans le domaine social avec la subvention qu'elle accorde au CCAS et celle, je le souligne en forte augmentation, pour le pôle social Sagardian.

La ville souhaite en effet accompagner Sagardian dans le cofinancement des actions du mercredi matin depuis le retour à la semaine de 4 jours et du désengagement de l'Etat. Elle s'engage également dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Quant au CCAS, nous poursuivons le projet « Bizi vivre ensemble » qui vise à mettre en relation aidants et aidés et pour lequel nous sommes ville pilote avec Pessac et Saint Yriex la Perche.

Nous avons également procédé en 2018 à un changement de fournisseur pour le portage des repas et j'espère que la qualité, sur laquelle nous avions mis l'accent, répond à l'attente des usagers.
Je le disais tout à l'heure : s'il y a vraiment un élément à retenir dans ces orientations budgétaires, c'est peut-être le spectaculaire désendettement de la ville, puisque nos frais financiers diminuent de 30% entre 2014 et 2019.

L'emprunt peut s'avérer une nécessité lorsqu'il s'agit de financer des investissements importants surtout lorsque les taux sont bas. Mais n'en abusons pas. Nous sommes dans une démarche vertueuse de désendettement de la ville et c'est le résultat d'une gestion saine et rigoureuse qui permet de diminuer le nombre d'années de capacité de désendettement.

Venons-en maintenant aux investissements. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous entrons dans une phase opérationnelle pour un certain nombre de grands projets.

Ce sont en 2019 près de 5 millions d'euros, 4,8 exactement que nous allons engager à ce titre. Les réunions de quartier, auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, nous démontrent que les Luziens demeurent très attentifs à l'amélioration de leur quotidien et ce sont 3,1 millions d'euros que nous prévoyons sur 2019.
Au total, c'est donc, cette année encore, un très haut niveau d'investissement puisque ce sont près de 8 millions d'euros qui seront inscrits.

Parmi ces grands projets, il y a bien sûr la réhabilitation-extension du pôle petite enfance. Les travaux avancent bien et nous procéderons, comme prévu, à son inauguration dans le courant de l'été.

Nous pourrons ainsi y accueillir les 0-6 ans et les 6-12 ans dans un équipement municipal rénové et agrandi et proposer un guichet unique aux familles.

Nous travaillons actuellement avec la CAF pour passer à une gestion en régie du pôle afin à la fois de maîtriser les coûts de fonctionnement, mais aussi d'offrir un service de proximité aux usagers.

Les écoles demeurent la compétence historique et première des communes et nous mettons, comme chaque année, les moyens nécessaires à l'entretien et à l'équipement des bâtiments scolaires.

Je voudrais également me réjouir, une fois n'est pas coutume, de la hausse des effectifs dans les écoles publiques, puisque nous passons de 755 élèves en 2017-2018 à 788 pour l'année scolaire en cours 2018-2019.

J'en viens maintenant à l'un des projets phares de ce mandat : le pôle culturel.

Comme je le disais tout à l'heure, ce projet a été l'objet d'une longue maturation. Les Assises de la culture sont venues confirmer le bien-fondé de notre projet et je constate qu'il suscite l'intérêt des collectivités partenaires puisque je viens d'avoir confirmation par le Président Rousset, après passage en commission permanente, que la Région Nouvelle Aquitaine nous subventionnera à hauteur de 1 million d'euros. Elle est même allée au-delà de son régime d'aides habituel qui était plafonné à 750 000€.

Nous continuerons en 2019 à rechercher des cofinancements tant sur le pôle culturel que sur d'autres projets. J'ai rencontré le Président Etchegaray à ce sujet, j'ai sensibilisé également le Président Lasserre au niveau du Conseil départemental et, pas plus tard que mardi prochain, j'ai une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne au cours de laquelle je lui présenterai notre projet au titre de la subvention DETR.
Je relève donc l'intérêt que notre projet suscite auprès de ces différents partenaires institutionnels. Intérêt qui s'est retrouvé à l'occasion du concours de maîtrise d'œuvre où nous avions réceptionné 82 candidatures.

C'est le Cabinet strasbourgeois Coulon et associés qui a été retenu et vous avez eu l'occasion de voir les visuels du projet qui a d'ailleurs recueilli l'unanimité des suffrages du jury.
La fin de l'année 2019 devrait donc être celle des premiers coups de pioche, ce qui nous conduit à inscrire des crédits à hauteur de 750 000€.

Autres travaux qui devraient démarrer en fin d'année, ce sont ceux du Centre de séminaires et de congrès sur le site de la Pergola.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la cession de l'ensemble immobilier pour 6,2 millions d'euros, que nous avons déjà entérinée, interviendra en fin d'année.

Une partie de la somme retirée de cette cession permettra de financer les travaux que nous allons entreprendre en même temps que ceux du groupe Thalazur qui, lui, engage un important programme de réhabilitation de sa structure hôtelière et de sa thalassothérapie.

Nous travaillons pour cela avec le Cabinet Protourisme afin de positionner notre futur centre de séminaires. Ce ne sera pas un Palais des congrès et nous ne sommes absolument pas en concurrence avec les grandes métropoles, ni même avec Biarritz ou Hendaye.

Cette structure nous permettra d'accueillir des séminaires et des congrès de jauge moyenne, entre 100 et 300 personnes. Nous menons actuellement une réflexion sur les plans de ces futurs locaux afin d'être opérationnels dans le courant du dernier trimestre 2019.

Nous n'avons pas encore le pôle culturel, nous n'aurons plus à partir d'octobre prochain l'auditorium Ravel : il nous fallait donc trouver un lieu de repli, surtout lorsque l'on sait combien l'auditorium est très utilisé, tant pour les manifestations municipales que par les associations.

C’est la raison pour laquelle je propose dans ces orientations budgétaires de prévoir un crédit de 120 000€ afin d’acquérir le chapiteau des Ecuries de Baroja et de financer les frais d’installation.

C’est un équipement qui me paraît indispensable, à un tarif raisonnable, pour assurer la continuité du service public et permettre la tenue de nos manifestations culturelles et festives.

Je parlais d’entretien et de préservation de notre patrimoine. C’est le cas de notre église Saint-Jean Baptiste qui sera l’objet d’une étude pour la conservation et la valorisation des vêtements sacerdotaux. Des travaux seront également nécessaires sur le bâti et la ville s’engagera sur le relevage de l’orgue de tribune.

Là aussi, il nous faudra faire appel à nos partenaires financiers, voire au mécénat, pour nous aider à l’élaboration d’un diagnostic précis de l’orgue et de propositions techniques.

Parlons de sport maintenant avec deux projets qui ont pris du retard : la reconstruction des vestiaires de Chantaco et l’extension des locaux de l’Ur-Yoko. Je rappelle que ces retards et les surcoûts ne sont pas le fait de la commune, mais bien des prescriptions du PPRI. Ces vestiaires sont attendus par les utilisateurs et nous y intégrerons des toilettes publiques.

Quant à l’Ur-Yoko, la mission de maîtrise d’œuvre est actuellement en cours et elle devrait nous permettre d’affiner le projet et d’en arrêter le coût.

Nous poursuivons notre travail engagé maintenant depuis quelques années sur le PLU. J’évoquais tout à l’heure le temps administratif qui est parfois long. 2019 sera l’année de l’aboutissement de la révision de notre PLU qui devra encore franchir quelques étapes. Il sera présenté lors du Conseil municipal de mai ou juin avant l’arrêt par le Conseil communautaire prévu fin juin. Il nous appartiendra ensuite de le mettre à l’enquête publique dans le courant du dernier trimestre 2019 avant de l’adopter définitivement avant la fin de cette année.
Nous y reviendrons mais c’est un travail de longue haleine qui a fortement mobilisé le service urbanisme avec de multiples réunions. Nous sommes soumis à des règles administratives et juridiques qui limitent fortement nos marges de manœuvre. Je veux bien sûr parler des lois Grenelle 1 et 2 qui posent des conditions de développement très restrictives.

C’est un véritable travail de dentelle qui a été entrepris avec une réflexion mêlant intérêt collectif et intérêts particuliers, mais j’y reviendrais plus longuement le moment venu.

On m’avait reproché de ne voir aucun crédit sur le projet Foch. Nous inscrirons en 2019 un crédit a minima de 100 000€ pour la poursuite des études dans le cadre du lancement de la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la procédure de délégation de service public du parking souterrain ainsi que pour la mission de maîtrise d’œuvre de l’aménagement urbain.

La phase de concertation avec la population durant l’été 2018 a permis d’affiner le projet et de l’enrichir, notamment sur le plan paysager.

Pour ceux qui s’en inquièteraient ou qui en douteraient, le projet suit son cours avec les principaux points que nous avions déjà mis en avant :

-la construction d’un parking souterrain d’une capacité d’environ 450 places ;
-la mise en valeur de la place avec un espace libre ouvert sur le port ;
-une politique globale de mobilité avec la suppression du rond-point du port et la déviation du boulevard Victor Hugo vers la rue Marion Garay afin d’avoir un espace entièrement piéton ;
-la réalisation d’une opération mixte associant activités économiques, logements locatifs sociaux et privés et relocalisation d’un espace d’animation.

Là aussi, j'entends et je lis ici ou là beaucoup de commentaires où l'on voudrait mettre sur le dos de la mairie la disparition du bar éphémère « Chez Renauld ».

Comme je viens de le dire, ce lieu d'animation était prévu pour être éphémère. Pour ma part, j'ai toujours indiqué que le projet comporterait un lieu intergénérationnel qui aura vocation à être pérenne tout au long de l'année. La ville n'est pas propriétaire des lieux. Il appartiendra au propriétaire de choisir quel sera le gérant de cette nouvelle structure.

Cela me donne d'ailleurs l'opportunité de rendre hommage à Cyrille Maire pour le concept novateur qu'il a mis en place et qui a rapidement trouvé son public à Saint-Jean-de-Luz comme au-delà. Je sais qu'il est durablement installé dans notre commune et je lui souhaite le meilleur pour la suite.

Sur les mobilités, nous poursuivons notre action sur deux dossiers majeurs :

-d'abord la création d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. Par son positionnement à proximité immédiate de l'hyper centre et de la plage, la gare constitue un potentiel pôle multimodal. Il s'agit d'y installer des solutions de mobilités plus durables et de garantir une accessibilité urbaine optimale en intégrant les projets associés : évolution du quartier, optimisation du stationnement, développement du réseau de bus urbain, interurbain et cyclable.

Cela passera par un meilleur partage de l'espace public en cœur de ville grâce notamment à une requalification de la RD810. Une étude de faisabilité est donc lancée en ce sens par le Syndicat des mobilités avec un retour début 2020.

-ensuite, la création de deux parcs relais aux entrées nord et sud de Saint-Jean-de-Luz. Là aussi la faisabilité est étudiée par le Syndicat des mobilités.
J'ai également présenté aux riverains lors de la réunion de quartier car les réunions de quartier servent aussi à ça, le réaménagement de la rue de Sainte-Barbe avec la création d'un vrai trottoir et surtout d'une piste cyclable en contresens. Nous poursuivons le maillage cyclable après les travaux sur Chibau Berria et avenue de Bernoville.

Enfin, le Syndicat des mobilités doit installer très prochainement deux dispositifs vélo. Le premier concerne des vélos exclusivement électriques avec un système de location moyenne durée, entre 2 et 4 mois, à destination des habitants avec pour objectif de faire découvrir le principe du vélo électrique ce qui pourra ensuite encourager les utilisateurs à investir dans un tel vélo.

Le deuxième dispositif vise à mettre en place une station fixe de vélos en libre-service au départ du parc relais de Chantaco avec la possibilité de se rendre en centre-ville ou sur d'autres sites et de laisser son vélo sur des stations dites virtuelles. Dès que le dispositif sera affiné, je vous propose qu'une présentation puisse vous en être faite, par exemple à l'occasion d'une commission travaux.

Autre sujet d'importance : le logement.

Le projet Trikaldi qu'il faut maintenant appeler Lilitegia démarrera dans le courant de cette année. Je vous rappelle que le portage foncier est assuré par l'EPFL. Ce sera d'ailleurs l'objet de notre dernière délibération en fin de Conseil.

La ville participe sous la forme d'une subvention au financement des logements locatifs sociaux à hauteur de 3% du prix de revient de l'opération.

Elle comportera 174 logements dont 80 logements locatifs sociaux, 36 en accession sociale et 58 en accession libre à prix maîtrisés.

Et je rappelle à chaque fois, je le fais encore ce soir, que le soutien de la ville permet parallèlement le maintien et la restructuration du pôle gériatrique sur Saint-Jean-de-Luz à travers un Ehpad et une unité de soins longue durée.

Un partenariat est réalisé sur le quartier Fargeot dans le cadre de l'Office Foncier Solidaire avec 26 logements locatifs sociaux et 13 logements en accession sociale.

Je rappelle le principe : le COL (Comité ouvrier du logement) achète les terrains et conserve le foncier tandis que les futurs propriétaires achètent le bâti, ce qui permet des prix de sortie très accessibles avec le paiement en contrepartie d'un faible loyer.

Nous travaillons également avec le bailleur social HSA qui finalise une étude de faisabilité pour 19 logements sociaux dans le cadre de la ZAC Alturan.

Toujours dans ce domaine du logement, la ville s'est engagée dans le dispositif d'amélioration de l'habitat mis en place par la Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'accompagner les propriétaires en finançant 2,5% de la dépense subventionnée par l'ANAH sur l'habitat indigne, la rénovation énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Comme je l'ai déjà indiqué, la politique du logement que nous menons s'appuie sur un ensemble d'outils avec une production équilibrée et diversifiée.

Nous sommes dans un cercle vertueux avec l'objectif d'atteindre les 25% de logements sociaux exigés par la loi SRU avec un respect par la ville du plan triennal afin de ne pas être assujettis à la pénalité de la loi SRU.

Nous encourageons vivement la Communauté d'agglomération, dont c'est la compétence, à ce qu'elle définisse un règlement pour tout ce qui concerne les locations de courte durée type AirBnb.

Dès que l'Agglo aura mis en place son règlement, je présenterai en Conseil municipal une délibération afin de rendre obligatoire l'enregistrement pour toute location d'un local meublé de manière répétée sur des courtes durées à une clientèle de passage.

Sur Ichaca, le programme de réhabilitation vient de se terminer et la ville va maintenant engager le réaménagement complet des espaces publics avec la création de containers enterrés, d'aménagements paysagers et de stationnements avec des espaces couverts pour les deux roues par exemple.

Au-delà de tous ces projets, nous poursuivons nos actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Luziens, c'est-à-dire tout ce qui concerne la voirie et les espaces verts sur lesquels nous prévoyons un crédit de 3,1 millions d'euros.

Je ne me lancerai pas dans l'énumération de tous les travaux qui vont être entrepris, d'autant qu'ils vous sont régulièrement présentés en commission travaux, mais je citerai, à titre d'exemples, la réfection, car elle en a besoin, de la rue Paul Gelos ou la reprise des revêtements et des trottoirs de la rue Landa Handi.
Je vous rappelle également que la ville poursuit la mise en accessibilité de l'ensemble de ses bâtiments. Nous nous sommes engagés à investir 3,8 millions d'euros sur la période 2016-2021 en partenariat avec les services de l'Etat.

Nous poursuivons bien sûr notre soutien au secteur associatif à la même hauteur que l'an dernier. Mais l'aide de la ville vers les associations n'est pas que financière. Elle est aussi logistique avec la mise à disposition de locaux. Nous apportons également un soutien en termes de communication et de façon générale, la ville est un facilitateur pour mettre en lumière toutes les activités associatives.

Voilà mes chers collègues ce que je tenais à vous dire ce soir en présentant ces orientations budgétaires 2019 qui auront une traduction dans un mois lors de notre séance sur le budget primitif.

J'aurai pu vous parler de bien d'autres sujets, je pense notamment à toutes les actions liées au développement durable qui doit être une sorte de fil rouge de notre politique municipale.

Si on devait résumer en quelques mots nos objectifs, je dirai que nous nous sommes donnés, depuis le début du mandat, la possibilité de faire.

Faire ce pour quoi nous avons été élus en 2014 et vous me permettrez ici de dire que notre majorité s'inscrit dans les pas de Peyuco Duhart qui tenait à quelques principes simples : stabilité de la pression fiscale, recours à l'emprunt modéré, préservation de nos capacités financières, haut niveau d'investissements.
Nous n'avons pas dévié de ces principes. Je crois pouvoir dire très modestement que nous les avons consolidés, malgré, je le répète, un contexte contraint et les baisses de dotation subies ces dernières années par notre collectivité, comme toutes les autres d'ailleurs.

Mais sans doute avons-nous pu mieux digérer que d'autres ces baisses drastiques et de grande ampleur grâce à notre gestion. Nous avons investi 21 millions d'euros depuis 2014, en ayant recours à l'emprunt au total pour 2 millions d'euros. Tout le reste a été autofinancé par la ville.

C'est un travail de plusieurs années et je remercie mes adjoints ainsi que les services municipaux qui se sont astreints à respecter nos objectifs.

J'ouvre maintenant le débat…

M. Etcheverry-Ainchart

Un mot sur ce qui constitue, avec les vestiaires de Chantaco, le principal nouveau chantier lancé cette année : le pôle culturel.

Sur ce chantier, nous allons monter crescendo avec un engagement cette année de 750000€, puis dès l'année prochaine 5M€, pour un total qui se chiffre à la louche à 10M€TTC, si tant est qu'il n'explose pas comme la plupart des grands aménagements urbains qui sont nés dans la ville. Et cela sans parler du coût de fonctionnement ensuite. Ce volet budgétaire est pour nous source d'interrogation, puisqu'il ne nous paraît pas que le plan de financement soit totalement ficelé, en tout cas nous n'avons pas à cette heure connaissance de toutes les précisions dans ce domaine. Notez que ce n'est pas forcément cela qui nous inquiète le plus, car la Ville a montré qu'elle était assez riche pour se permettre quelques approximations de départ, voire un éventuel recours à l'emprunt sur le financement de ce projet.

Ce qui nous pose davantage problème réside dans la manière avec laquelle les grandes infrastructures en général, et culturelles en particulier, sont envisagées puis lancées au plan local. Nous vous l'avons déjà dit, nous n'avons rien contre le principe d'un pôle culturel, encore moins à Harriet Baita, puisque cette idée figurait également sur notre projet municipal lors des élections municipales dernières. Sauf qu'à la différence de votre mode de fonctionnement, pour notre part nous ne nous serions jamais lancés dans un tel projet sans concertation avec les communes environnantes. Nous l'avons déjà évoqué, il y a en moins de 20km plusieurs salles de spectacles de diverses jauges à Biarritz, Larreko à Saint-Pée. Ces infrastructures sont déjà existantes et on ne peut que regretter qu'elles n'aient pas fait l'objet de plus de concertation avec les communes voisines. Mais il y a encore deux projets à Ciboure, donc dans un environnement immédiat du nôtre, qui ne sont pas encore lancés.

La salle des anciens tennis couverts de Ciboure, pourtant annoncée à l'origine comme une simple salle polyvalente améliorée, prendra finalement la forme d'une véritable salle de spectacle d'environ 350 places assises et 500 debout, et elle en génèrera aussi les coûts à 2,5M€. Celle des Récollets, incluse dans le projet d'ensemble concernant la presqu'île et porté en partie par notre ville via le Syndicat de la baie, contiendra une jauge modulable là encore de plus de 300 places assises, pour un prix de près de 3M€.

Quand nous évoquons ces salles d'une proximité immédiate, vous vous défendez toujours en disant que la salle de spectacle luzienne aura une jauge que n'auront pas les autres, à savoir 500 places assises ou 1200 debout. Mieux, on nous explique au sujet de celle des Récollets qu'elle sera complémentaire à la nôtre parce que les spectacles qui y seront proposés seront acoustiques. Certes. Sauf que nous ne sommes pas à Paris ni même à Bordeaux, et nous n'avons ni le besoin, ni la masse critique démographique nécessaire pour prétendre couvrir – à 200 places de plus ou de moins que la voisine – toute la gamme des jauges de salles de spectacles, tout en assurant une programmation assez riche pour faire vivre chacune d'elles.

À des prix tels que ceux de ces investissements – on parle de plusieurs millions d'euros cumulés pour les trois salles – et devant tant d'autres besoins de nature diverse en matière de politiques publiques, peut-on sérieusement considérer qu'il faille se payer le luxe d'une salle à Ciboure pour le violoncelle, d'une autre à Saint-Jean pour la guitare électrique, et encore d'une autre pour on ne sait quoi d'autre, le tout à moins de trois kilomètres carrés ? N'y-a-t-il pas donc un plan d'ensemble à envisager entre Ciboure et Saint-Jean-de-Luz pour éviter une telle gabegie tout en maintenant un même niveau d'offre culturelle ? Il est temps d'appliquer enfin un principe intercommunal, par lequel les besoins et les projets se doivent d'être mutualisés à l'échelle d'un bassin de vie, surtout quand on convient que Saint-Jean et Ciboure ne représentent jamais qu'un seul et même ensemble urbain.

M. Lafitte

Sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2019- le dernier de cette mandature- comme à chaque exercice, un commentaire rapide sur la forme et sur le fond du document un examen plus approfondi.

Sur la forme, près d'un tiers du document relève de l'analyse du contexte hexagonal de la loi de finances 2019 ; puis suit une redite assez laudative du compte administratif 2018 que nous venons d'examiner, longuement, il y a deux délibérations. Introduction donc quelque peu fastidieuse avant d'entamer le vif du sujet : les orientations budgétaires 2019, mais qui a l'avantage d'étoffer le document, pratique récurrente à laquelle nous ne voyons pas de gros inconvénients dans la mesure où cela est relevé.

Toujours sur la forme, un document clair et bien structuré adossé à des tableaux synthétiques et lisibles illustrant, bien sûr, de la meilleure des façons ces orientations budgétaires. Pour notre part, félicitations aux services financiers municipaux pour la lisibilité du document et sa présentation générale.

Sur le fond, que nous disent ces orientations budgétaires 2019 ?

I) Pour la partie financière, nous notons la diminution de l'épargne nette disponible de près de 400 000€ sur le budget 2019 ; certes, vous expliquez cette baisse par l'augmentation des charges de personnel et par la non perception, à partir de septembre, des loyers versés par Thalazur à la ville. Conséquence : 32% de baisse de cette épargne nette disponible d'un budget à l'autre, fichtre... vous «n'y allez pas avec le dos de la cuillère»!

Au-delà de ce constat, on peut entendre vos explications, mais deux remarques :

1) Des recettes permettant de compenser cette perte d'épargne nette disponible sont envisageables sur le budget 2019, comme entre-autres le passage de 40 à 60% de la taxation des résidences secondaires

(rendement estimé à près de 400 000€). Soulignons que plusieurs communes comme Bidart ou Ustaritz ont déjà opté pour l'application de ce taux.

Dogmatiquement, comme l'aurait dit votre prédécesseur, vous faites le choix de vous passer de cette mesure et privez ainsi les finances de notre ville de la recette associée.

2) Votre dernière phrase nous inquiète particulièrement : p.20 «le niveau de cette épargne est à relativiser ...». En effet, on peut comprendre que la section investissement du budget 2019 pourra devenir une variable d'ajustement de celui-ci dans la mesure où le taux de réalisation des prévisions budgétaires sera faible et d'autant plus loin des 100%.

Après un taux de réalisation en investissement inférieur à 60% en 2018 et relevé comme notoirement insuffisant par vos propres dires, nous ne comprenons pas que vous puissiez l'envisager pour 2019 ! Serait-ce l'annonce d'une atonie à venir pour la partie investissement concernant les 4.8M€ au titre des Grands projets ? Dans l'intérêt des Luziens, nous ne le souhaitons évidemment pas mais cette phrase de conclusion, ainsi formulée, laisse ouverte et légitime une telle inquiétude.

II) Pour ce qui ressort des Grands Projets du mandat, nous allons nous arrêter sur 3 points particuliers :

- Ederbidea : Piste cyclable essentiellement à usage ludique de bord de mer traversant notre ville du nord au sud ; faut-il la faire ? Oui, dans la mesure où des subventions européennes viennent abonder sa réalisation et que celle-ci est un support pour les déplacements doux.
Mais ensuite, force est de constater que le chapitre touchant aux mobilités est le grand absent de ces orientations budgétaires 2019 ; et pourtant, il y a tant à faire en ce domaine impactant la qualité de vie de tous les luziens!

Où sont les projets relatifs, à l'échelle de la ville, traitant de la mise en place des éléments structurants en lien avec ces mobilités? Pistes cyclables du quotidien, parkings relais, navettes routières en site propre... apparemment à la lecture du tableau, même pas au stade des études... La seule requalification de l'ilot Foch, si nécessaire qu'elle soit, notamment au niveau des mobilités, n'est pas une réponse suffisante au regard des nuisances subies par l'ensemble des Luziens.

- Construction d'un pôle culturel : Nous en sommes à près de 10M€ en AP programmés, alors que le premier montant estimé il y a quelques mois était de 8M€. En sachant par ailleurs que le coût final d'un tel équipement est souvent supérieur à son estimation initiale, nous sommes toujours dans l'attente de son plan de financement de manière à connaître l'impact de ce projet couteux sur les finances de la ville.

D'autre part, alors que la CAPB a pris la compétence « construction d'équipements culturels d'intérêt communautaire», nous avons du mal à comprendre que celle-ci n'ait pas été associée par la ville à ce projet de réalisation de pôle culturel.

- L'aboutissement du document d'urbanisme : Alors que sa révision était annoncée pour le dernier trimestre 2018, nous en sommes à la mise à l'enquête publique pour le dernier trimestre de l'année 2019 ! Entre-autres, rappelons que ce retard dans sa révision a permis à un promoteur vautour, en contournant le règlement et l'esprit du PLU actuel, de priver les luziens près de 30 logements locatifs sociaux sur une opération immobilière durant l'année écoulée.

Et nous allons terminer par un point que ce document n'aborde jamais – mais certainement en lien avec le point cité précédemment- à savoir la lente et continue baisse du nombre des élèves luziens inscrits dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. (source : service municipal affaires scolaires).

Septembre 2014 : 902 élèves luziens.
Septembre 2017 : 887 élèves luziens.

Septembre 2018 : 860 élèves luziens.

- 3% sur la dernière rentrée ; - 6% depuis votre dernière élection en 2014 !

Jusque-là tout va bien... mais on va jusqu'où M. le Maire?

Mme Debarbieux

Je souhaiterais intervenir sur le volet social.

Les droits des femmes étant le parent pauvre des solidarités, je considère donc ne pas m'éloigner de ce thème. En conséquence de quoi permettez-moi, M. le Maire, d'évoquer la journée du 8 mars puisque c'est cette date qui a été choisie pour réunir ce conseil municipal.

Raison pour laquelle je porte aujourd'hui un brassard violet en signe de solidarité avec toutes les femmes qui refusent tout fatalisme et oeuvrent pour que celles-ci, qui représentent la moitié de l'humanité, soient l'égale de l'autre moitié.

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes et force est de constater qu'il reste encore fort à faire. De nombreux dispositifs législatifs existent pourtant, souvent votés à l'unanimité, mais les freins restent trop nombreux.

On peut noter trois exemples :

- l'égalité salariale: Selon un rapport du Forum économique mondial, l'égalité ne sera pas atteinte avant 2234 encore 217 ans de patience!

- Pour en revenir à la France, parmi les 1 000 personnes les plus médiatisées en 2017, seules 169 sont des femmes. La parole des femmes ne représente que 14,7% des citations enregistrées selon le classement de l'Observatoire annuel de la parité dans la presse.

- Concernant Saint Jean de Luz, selon une étude Compas sur l'égalité femmes-hommes, les femmes ayant un bas niveau de formation représentent 34% dans notre ville «contre» 27% d'hommes.

Toujours à Saint Jean de Luz, s'agissant du salaire horaire net **moyen** les femmes sont à 11euros (plus bas que la moyenne nationale) et les hommes sont à 14 euros, plus bas également que la moyenne nationale.

Au chapitre concernant le nouvel équipement dédié à l'enfance et à la jeunesse pour les familles luziennes, nous partageons votre objectif d'offrir un service au plus proche de la population et le choix d'une gestion en régie. Cette ambition implique néanmoins de répondre aux plus près des attentes des familles qui travaillent avec des horaires atypiques, ainsi que les demandes spécifiques des mamans qui élèvent seules leurs enfants.

S'agissant de l'acquisition éventuelle à la commune d'Anglet de son chapiteau des Ecuries de Baroja, pourquoi ne pas envisager cet achat par l'Agglomération Pays Basque? Nul doute que cet équipement, une fois avoir été utilisé à Saint Jean de Luz, pourrait intéresser d'autres communes.

M. Vanderplancke

Beaucoup de choses ont été dites et, pourtant, on aurait pu en dire davantage, M. le Maire a été concis, je pense, dans sa présentation, il est aux responsabilités, il fait donc beaucoup de choses, c'est normal. Nous avions prévu, quant à nous, de faire un commentaire sur les grands projets de la Ville, non pas d'en faire l'inventaire complet, parce que je pense que c'est aux électeurs de le faire dans un délai relativement proche, mais nous avions envie de développer une comparaison entre certains de vos investissements qui nous paraissent intéressants, et que nous soutenons, d'autres qui sont peut-être moins pertinents, et vous verrez qu'une partie de mon intervention sera certainement écourtée parce qu'elle rejoint, comme toujours, des choses qui ont été dites, tout simplement parce que ces choses sont raisonnables et qu'au fond, il y a plus de consensus que de vraie opposition sur beaucoup de sujet dans la ville.

Evidemment, si nous n'abordons que quelques points, cela ne veut pas dire qu'on n'est pas attentif au reste ou qu'on le désapprouve, je pense que le pôle petite enfance par exemple est un très beau projet, que l'action de la ville en matière d'activités sportives ne fait pas vraiment débat, et j'irai jusqu'à dire qu'en matière de logement, nonobstant les difficultés qui ont été relevées par M. Lafitte notamment, la Ville a quand même pris un virage que je trouve intéressant et que nous soutenons, par exemple avec le développement de solutions originales, comme le foncier solidaire, certains projets de logements sociaux, de ce point de vue-là, je suis heureux de constater que vous marchez quand même dans les pas de Peyuco Duhart qui, effectivement, nous avait dit qu'il ferait de la mixité sociale, vous le faites, c'est bien. En tant qu'opposant, je vais parler de choses qui, peut-être, font moins consensus, vous m'excuserez, cela ne veut pas dire que tout ce que vous faites n'est pas bien.

Cela dit, vous avez souvent opposé deux domaines : tout d'abord, celui des projets culturels, qui vient d'être abordé. On a souvent usé de litotes dans ce conseil, on a souvent dit par exemple que la politique culturelle de la Ville n'était pas notre principal sujet d'opposition ou de critique, mais on peut le formuler autrement et être plus positif : en réalité, la politique culturelle de la Ville est une politique très ambitieuse, à cet égard nous sommes plutôt favorables à son développement. On ne peut imputer à Saint Jean de Luz seule le manque de coordination au niveau local, même si c'est un vrai problème, j'entends bien que les remarques qui viennent d'être faites sont en partie fondées. A propos du pôle culturel notamment, vous avez chiffré une autorisation de programme de 9,5M€ : je voudrais rappeler que nous sommes très favorables à ce projet, d'autant plus que nous avions voté contre son lancement, mais je redis à nouveau que nous voterons contre le lancement de tout projet qui ne nous sera pas présenté d'une manière claire d'un point de vue budgétaire. Parce que c'est ce que nous demandent nos mandants. Parfois, vous nous demandez de vous faire confiance, le problème n'est pas là, à titre personnel, on peut vous faire confiance, mais lorsqu'un projet ne nous paraît pas solide d'un point de vue financier, lorsque les coûts de fonctionnement ne sont pas évoqués, il est normal que nous ayons des réserves, c'est notre rôle tout simplement.

Si je regarde ce que vous faites, en matière notamment de culture, la programmation est plutôt de qualité et la vie culturelle est assez animée. Je remarque que la création d'un lieu dédié au spectacle vivant, qui va en outre héberger toutes les associations, c'est quand même plutôt une bonne idée, je ne serai pas critique à cet égard, même si certaines choses, que je vais vous dire plus tard, rejoignent ce qui vient d'être relevé par M. Etcheverry-Ainchart.

De la même façon, vous nous parlez de la cession au groupe Thalazur d'un certain nombre de locaux et du fait que l'auditorium Ravel sera disponible, et puis bien sûr Harriet Baita n'est pas encore fini, donc nous avions posé la question à l'époque où vous nous aviez parlé de ce projet à la Pergola : que va-t-il se passer lorsque nous serons provisoirement sans salle? Je pense que cette idée d'acheter le chapiteau à la Ville d'Anglet est une bonne idée. En revanche, on s'est posé la même question que nos collègues mais formulée d'une manière différente : à partir du moment où nous aurons une salle en dur, que fait-on de ce chapiteau? SI, par exemple, il est utilisé dans d'autres lieux de la périphérie, n'aurait-il pas été plus judicieux de pouvoir l'acheter avec le soutien de l'Agglomération, voire peut-être du Syndicat de la Baie, je ne sais pas si cela peut relever de ses compétences? A court terme, c'est une bonne réponse à une question que l'on se posait, mais à moyen et long terme, c'est peut-être dommage d'être obligé de faire cet investissement à l'échelle seulement municipal.

Ensuite, toujours dans le domaine culturel, nous n'avons pas d'objection à la mise en valeur du patrimoine local, qu'il s'agisse des vêtements de M. le Curé, de la rénovation de l'Eglise ou de l'orgue du chœur. J'ai été un peu surpris de voir que l'activité de congrès était une activité à vocation économique seulement, mais j'imagine que certains séminaires peuvent être culturels également, nous approuvons également le fait de créer ce centre de congrès et de séminaires.

M. le Maire

Tout va bien alors?

M. Vanderplancke

Oui, globalement, je suis dans la phase positive de mon débat. Mais je pense que vous êtes plus sensible aux remarques négatives qu'aux remarques positives, j'apprécie que vous les entendiez parce que ce n'est pas toujours le cas.

Evidemment, je ne vais pas toujours être charmant, il y a des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, mais vous le savez déjà.

Pour nous, la création du centre de congrès et de séminaires est d'autant plus importante que, non seulement cela va encore renforcer l'attractivité de la Ville sur le plan culturel, mais cela renforce les fonctions centrales de la Ville, Saint Jean de Luz ne doit pas devenir une banlieue, elle a déjà tendance, à cause de la désertification liée au problème du foncier, à être une cité dortoir et balnéaire, il faut qu'elle reste centrale. Donc, c'est important, vous le faites, c'est bien. On peut aussi espérer que cela crée de l'emploi, en tout cas cela va accompagner le développement des activités privées sur le site.

J'ai assez longuement débattu des points positifs que nous trouvons à votre politique culturelle. C'est vrai qu'il y a d'autres domaines où on n'est pas aussi enthousiastes et où on reste toujours dubitatifs.

Sans surprise, je dirai quelques mots sur l'ilot Foch sur un plan budgétaire. La déclaration de principe - mise en valeur de la place etc – il n'y a pas grand-chose à dire. Je vois que le dernier point – intégration paysagère du site – va être tout de même un défi.

Je ferai simplement deux remarques : vous êtes un peu obligé de vous congratuler, c'est logique, mais l'association de la population luzienne au projet, le fait qu'on ait intégré des remarques des uns et des autres, cela fait débat. Par exemple, je n'ai jamais vu de restitution des ateliers, alors que cela nous a été promis en 2016 comme en 2018. J'ai noté que le nombre d'intervenants qu'on nous indiquait était très faible – de l'ordre de 300, 400 ou 500 personnes qui participent à la concertation, c'est peu. Vous-même, lorsque vous faites une concertation, par exemple sur la couleur de la bâche d'un kiosque, vous savez beaucoup plus de participants, il me semble que le sujet est quand même moins important, donc c'est quelque peu curieux. Je ne peux donc pas être d'accord avec vous lorsque vous dites que la concertation a bien fonctionné. Nous pensons qu'au contraire, elle n'a pas été assez transparente.

M. le Maire

Je ne vois pas comment elle aurait pu être plus transparente.

M. Vanderplancke

Je termine juste sur le volet financier. Le choix de faire un parking souterrain – je ne vais pas revenir sur toutes les raisons pour lesquelles on pense que ce n'est pas bien, ne serait-ce qu'en matière de sécurité, mais c'est surtout très très cher. Une place de parking en aérien est quand même beaucoup moins chère qu'une place de parking en souterrain. Il y a une possibilité de le faire à proximité immédiate du site. On a comme un sentiment que vous le faites pour servir des intérêts qui ne sont pas forcément ceux de la population, c'est vraiment le gros bémol.

M. le Maire

Vous voulez dire quoi précisément? Je suis là au service de la population, et non pas pour les intérêts d'un privé. C'est ce que vous dites entre les lignes, et je ne peux me permettre de vous laisser parler ainsi.

M. Vanderplancke

Laissez-moi m'expliquer. C'est vous qui nous avez dit, M. le Maire, lors du dernier débat sur l'ilot Foch, que vous mettiez en parking souterrain pour être au plus près des commerces et de la plage.

M. le Maire

Oui, pour l'économie locale.

M. Vanderplancke

Je reformule, si cela vous gêne : ce que je veux dire, c'est que l'intérêt à long terme de la population n'est peut-être pas là, mais que l'intérêt à long terme de la population, selon nous, serait plutôt de développer – vous en parlez souvent mais ce n'est pas budgété encore une fois – des parkings de dissuasion et mettre les gens en périphérie du centre. C'est tout. Ne vous fâchez pas, vous savez que nous ne sommes pas d'accord sur ce dossier, je tiens simplement à le rappeler. Mais je n'insinue rien. Je ne dis pas : j'ai lu des trucs qui sont dits ici ou là.

M. le Maire

Vous mettez quand même certaines choses sur votre blog, et le lendemain le contraire.

M. Vanderplancke

J'aime vous entendre dire que vous lisez le blog du parti socialiste, que j'invite tout le monde à lire d'ailleurs. Disons-nous les choses franchement. Ce projet sert les intérêts du commerce de centre-ville plus que ceux de la population à long terme, je ne vous accuse pas de malversation vous voyez, c'est juste un point de vue.

M. Duclercq

Une petite question technique qui m'interpelle par rapport à la provision qui avait été dotée en 2015 dans le cadre du contentieux avec le groupe Thalazur. On dit qu'on reprend cette provision et on voit plus loin qu'il y a une charge exceptionnelle de 238.000 €. Cela veut dire qu'on a provisionné mais on acte que l'on perdra de l'argent.

Mme Ithurria

Oui, c'est exactement cela, ce montant sera déduit du produit de la vente.

M. Duclercq

C'est prévu dans la négociation, d'accord.

Je voudrais revenir sur la notion de stabilité de la pression fiscale, vous vous inscrivez, dans le droit fil de Peyuco Duhart. Vous disiez «on a les taux les plus bas». J'ai deux remarques à faire :

Pour vous donner un ordre d'idée, parce que cela paraît un peu abstrait, si on prend la taxe d'habitation à Saint Jean de Luz, on a des bases à hauteur de 44 M€ pour, à peu près, 14 000 habitants et autant de logement. Si on prend une ville comme Bayonne, 50 000 habitants, avec deux fois plus de logements, on a des bases à 65 M€. Cela veut dire que ce n'est pas étonnant qu'à Bayonne, ils aient des taux supérieurs à 20 %. Donc, ce n'est pas la peine de toujours revenir sur le fait qu'on a des taux bas, sachant que nos bases sont élevées.

Vous déplorez le fait que les bases augmentent de 2%, cela veut dire que le contribuable luzien va payer plus cher. On a peut-être une occasion historique de baisser les taux, si on veut maintenir la pression fiscale, comme vous le dites. Le débat peut être là aussi.

Mme Ithurria

On est taxé, au niveau de Saint Jean de Luz, pour ne pas faire un effort fiscal suffisant, c'est-à-dire de ne pas avoir de taux assez élevés qui nous privent de certaines subventions, que reçoivent Bayonne et Biarritz. C'est donc à double tranchant. Mais nous ne sommes pas du tout à la recherche de ces subventions et on ne va pas élever les taux pour faire plaisir à l'Etat, ni pour avoir ces recettes substantielles.

Je voulais par ailleurs répondre globalement à ce que vous avez dit sur les prévisions. Ce sont des prévisions qui sont très prudentes, M. Lafitte. Si on avait comparé aujourd'hui le compte administratif à notre budget prévisionnel, on aurait été encore plus valorisés. Là, on compare d'un budget à un budget, sachant qu'il y a des co-financements qui sont cherchés en permanence par les services. Cette année, en 2018, on a créé une nouvelle recette de 125.000 € avec le mobilier urbain par exemple, et on essaie toujours d'être très prudents afin d'avoir plutôt des bonnes surprises en fin d'exercice.

Vous voyez que, depuis 2014, on a été des gens très sérieux et on a toujours tenu nos promesses et nos engagements. Croyez bien que les finances de la Ville sont entre de bonnes mains avec M. le Maire et les services.

M. Lafitte

Pas de problème à ce niveau-là. Mais les effets d'annonce que vous faites en budget en nous parlant de sommes autour de 8 millions, se transforment dans le compte administratif à 59% de réalisation. On pointe cela, c'est de bonne guerre. On verra lors du prochain budget, mais on aura aussi, je suppose, un effet d'annonce intéressant. Je répète ce qu'a dit M. Duclercq : les finances de la Ville sont globalement saines.

Juste une question en tant que conseiller communautaire : concernant le pôle culturel, je lis en page 10 *«Compétences optionnelles des anciennes intercommunalités fusionnées sur leurs territoires respectifs et notamment la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire»*.

Je me suis rapproché des services de l'Agglomération ce matin, ils m'ont bien confirmé que la Ville de Saint Jean de Luz ne s'est jamais rapprochée d'eux pour envisager la construction de ce pôle culturel à l'endroit prévu. Ils n'ont jamais eu de vos nouvelles alors que la compétence est posée.

Deuxième élément : la Ville de Saint Jean de Luz va-t-elle se rapprocher de l'Agglomération pour que cette dernière soit partie prenante du «tour de table» financier? Lorsqu'on est à pratiquement 50 % d'autofinancement du projet par la Ville – au début on était à 8M€, comme le dit M. Etcheverry-Ainchart aujourd'hui on est à 10M€, cela fait un autofinancement de 5M€.

M. Etcheverry

Ce n'est pas parce qu'il le dit que c'est vrai.

M. Lafitte

C'est indiqué dans le document, on va donc se retrouver avec 5M€ d'autofinancement à trouver. Allez-vous aller voir l'Agglomération pour qu'elle participe à ce tour de table, sachant qu'en amont vous ne vous êtes jamais rapproché d'elle pour savoir comment monter ce projet? Cela rejoint ce que disait M. Etcheverry-Ainchart également lorsqu'il s'étonnait qu'il y ait tant de salles culturelles sur un si petit périmètre, avec des jauges à 200 personnes de différence, c'est quand même étonnant.

M. le Maire

Ce pôle culturel faisait partie de notre projet de mandature, il a fait partie des Assises de la Culture. Il y avait un besoin des associations, lors de ces Assises, on s'en est bien aperçu.

D'un point de vue financement, je peux vous dire qu'on sera loin, très loin, des 5M€ d'autofinancement par la Ville. Aujourd'hui, c'est un dossier que l'on mène, que l'on mène bien, je vous l'ai dit tout à l'heure de plus en plus de gens s'intéressent à ce dossier. Je ne sais pas si les services de l'Agglomération ont toutes les informations, mais je peux vous certifier que j'ai des discussions avec le Président et avec ses services de la Culture, et notamment pour le financement de ce pôle culturel.

M. Etcheverry

Je voudrais répondre aux diverses questions concernant le chapiteau de Baroja. Depuis quelque mois, nous savons que l'auditorium ne sera plus accessible, qu'il va changer de vocation, donc on se devait de trouver une solution, d'abord pour les associations puisque ce sont elles les principales utilisatrices de cet équipement, et ensuite pour notre programmation. Nous avons balayé plusieurs solutions, nous réfléchissions à des alternatives, et nous avons appris, assez récemment, qu'Anglet voulait se défaire de son chapiteau, qu'il était en vente, plusieurs communes étaient candidates pour l'acquérir, on s'est porté tout de suite candidat, et les choses se sont faites très rapidement. Pourquoi n'avons-nous pas été chercher l'Agglomération? Parce qu'il a fallu aller très vite et qu'on préférait aller chercher l'Agglomération sur le pôle culturel que sur le financement du chapiteau de Baroja.

Il s'agit d'une affaire luzienne, l'auditorium n'a aucune dimension intercommunale, on le remplace par un équipement qui n'a également aucune dimension intercommunale. Partant de là, c'est compliqué d'aller solliciter l'Agglomération sur un petit investissement de ce type.

M. Lafitte

Vous répondez un peu à côté de ma question.

M. Etcheverry

Je répondais à Mme Debarbieux.

Le chapiteau va être installé devant la villa Harriet Baita, à l'endroit où se situaient les préfabriqués de l'Ikastola.

M. Lafitte

Quelle est la jauge de ce chapiteau?

M. Etcheverry

Je dirais 233 places, c'est l'équivalent de l'auditorium qui est de 250, avec une scène plus grande par contre.

M. Lafitte

Le chapiteau est acheté? Donc on sera propriétaire du chapiteau, et on pourra le revendre si on le souhaite?

M. Etcheverry

Oui, c'est ça.

M. Lafitte

Il serait peut-être pas mal que l'Agglomération achète le chapiteau, quitte à le louer ensuite aux communes intéressées.

M. Etcheverry

Pour l'instant, on est dans une réflexion pragmatique et immédiate. Donc on l'installe à Harriet Baita, dans cette zone devant la villa, ce qui va nous permettre déjà d'habituer le public à se rendre sur les lieux, et nous aurons ainsi pour la première fois un lieu de diffusion en gestion directe, on n'en a jamais eu. On aura vraiment la main sur l'équipement, cela va nous permettre de monter en puissance jusqu'à l'arrivée du pôle culturel.

M. Lafitte

C'est du provisoire.

M. Etcheverry

C'est de l'éphémère.

M. Lafitte

Je vous rappelle que, dans les années 60, avaient été installés les préfabriqués qui devaient être éphémères également.

M. Etcheverry

Ils n'existent plus.

M. Lafitte

Oui, on est dans de l'éphémère qui dure.

Et concernant ma question par rapport à l'Agglomération qui est absente de la conception de notre pôle culturel?

M. Etcheverry

Je continue mon propos. Pour répondre plus précisément à M. Etcheverry-Ainchart, ce sont les mêmes réflexions que lorsque nous avons voté le programme en 2017 : la réflexion que nous avons eue s'inscrit totalement dans le territoire puisqu'avant d'établir ce programme, nous avons regardé tous les équipements qui existaient autour de Saint Jean de Luz, et bien largement jusqu'à Soustons.

Je répète encore une fois, il ne s'agit pas d'une salle, il s'agit d'un pôle culturel composé de trois lieux : un lieu de diffusion, une école de musique et un lieu d'accueil des associations. Concernant le coût de la salle elle-même, on parle d'un coût de 4,5M€ sur l'ensemble du projet, ce n'est pas une salle à 8M€. Les amalgames sont faciles.

Cette salle a été réfléchie en complément de l'offre existante. En complément également des salles utilisées par la Scène Nationale puisqu'on est membre fondateur de l'EPCC Scène Nationale et que cette dernière intervient sur plusieurs salles. Donc là on va lui donner l'opportunité d'avoir une salle complémentaire et d'avoir une programmation nouvelle par rapport à celle d'aujourd'hui.

Par rapport à la salle de Ciboure, j'ai lu dans le journal qu'il s'agissait d'une salle, certes pour faire des concerts, mais où l'équipe de rugby pourra faire des entraînements les jours où le terrain est impraticable, elle pourra servir de repli pour les scolaires pour faire du sport, des repas y seront également organisés. C'est peut-être une salle de spectacle mais ce n'est pas la façon que nous avons de concevoir une salle de spectacle. Je ne critique pas du tout, je dis que ce n'est pas comparable.

Concernant la chapelle des Récollets, ce n'est pas non plus une salle de spectacle. C'est une salle culturelle qui est rattachée au Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, qui va servir à mettre en valeur nos actions du Label Ville d'Art et d'Histoire. Elle pourra certes être utilisée pour faire quelques concerts à l'occasion, mais ce n'est pas sa vocation principale. Elle sera équipée d'une mini-scène, on pourra y faire peut-être un concert acoustique de quatuor par exemple.

Pour ce qui concerne le pôle culturel, on l'a bien sûr réfléchi dans un territoire, il est élaboré à l'échelle de ce territoire, et il a d'ailleurs une vocation intercommunale puisque l'Agglomération, à qui on a présenté le projet, a visiblement décidé de venir nous aider sur l'investissement.

Sur la conception du projet, à l'origine, l'Agglomération n'existait pas encore, et on ne pouvait pas prévoir qu'il y aurait la CAPB quelques années plus tard et qu'elle prendrait cette compétence. Maintenant qu'elle existe et qu'elle a pris la compétence en décembre dernier, on est allé lui présenter le projet.

M. le Maire

Oui, cela fait trois mois que l'Agglomération a pris la compétence et, depuis, nous avons entamé les discussions avec M. Etchegaray, que je revois d'ailleurs la semaine prochaine.

M. Etcheverry

Et pour tout vous dire, le 25 mars prochain, nous avons une réunion avec une présentation de l'avant-projet sommaire devant tous les partenaires financiers : l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération. Donc, je vous confirme que c'est un dossier que l'Agglomération suit de très près.

M. Etcheverry-Ainchart

J'ai entendu vos arguments, qui ne sont pas mauvais, sur le fond il y a plein de choses sur lesquelles on se rejoint. Pris indépendamment les uns des autres, chacun de ces projets a sa cohérence, le pôle culturel en soi est très bien conçu, idem pour les Récollets, on pourrait presque dire même que la salle polyvalente à Ciboure, prise en elle-même, est très bien conçue.

Mais nous avons un problème de fond, qui n'est pas qu'un problème luzien ou cibourien, c'est un problème j'allais dire français : il y a 36 600 communes en France et il y a 36 600 clochers, 36 600 egos, 36 600 ambitions, 36 600 projets qui sont menés individuellement. On passe notre temps à dire aujourd'hui – c'est la mode – qu'on va mutualiser les moyens, qu'on va faire les choses au plan intercommunal, et en pratique nous n'avons pas changé les modes de fonctionnement.

Aujourd'hui, quand on voit qu'on a une salle à Larreko, qu'on va avoir deux salles à Ciboure dont une portée par le Syndicat de la Baie…

M. Etcheverry

Ce n'est pas une salle, arrêtez de faire des amalgames.

M. Etcheverry-Ainchart

Laissez-moi finir. On va avoir des aménagements en termes de sonorisation etc, qui seront conçus parce qu'elle va accueillir aussi, de temps en temps, des spectacles vivants. Cela a été présenté comme cela.

M. Etcheverry

Oui mais elle ne sera pas équipée comme une salle de spectacle. On ne va pas rentrer dans le détail des équipements.

M. Etcheverry-Ainchart

Elle sera rendue compatible pour des spectacles. Mais, soit, laissons la salle des Récollets de côté. Parlons de l'autre : vous avez vu le projet? Pourquoi le maire de Ciboure cherche-t-il à faire cette salle?

M. Etcheverry

Il faut le demander à M. Poulou lui-même.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais parce que précisément ce qui a été fait à Saint Jean de Luz n'a pas été fait en concertation avec lui, chacun lance son propre projet, et c'est là qu'est le problème. Ce n'est pas une critique individuelle vis-à-vis de vous ou du maire de Ciboure, c'est juste qu'on ne travaille pas en logique de bassin de vie et qu'on se retrouve avec des aménagements qui font doublon. Une salle de 300 places assises rentre dans une salle de 500 places assises et 1200 places debout. Il n'y a pas besoin d'une salle là-bas. Si on avait eu des logiques, surtout sur un bassin tel que Saint Jean de Luz/Ciboure, c'est la même ville, on n'aurait pas eu cette situation-là et des budgets qui sont quand même de l'argent public.

M. Etcheverry

Franchement, j'ai l'impression que ce qui vous embête, c'est qu'on ait de bonnes idées et qu'on les mette en place.

M. Etcheverry-Ainchart

On avait la même, c'était sur notre projet également.

M. le Maire

En résumé, ne vous inquiétez pas, l'Agglomération est totalement associée à ce projet de pôle culturel, et je peux vous assurer que les additions seront bien faites, on verra ce qui restera à la charge de la Ville.

M. de Lara

Je voudrais souligner une action qui est dans le rapport d'orientations budgétaires et que vous avez tous relevée : l'espace de congrès et séminaires. On l'a vu dans la présentation de notre collègue Nicole Ithurria, la Ville est rentrée dans une trajectoire financière positive et de recherche de recettes complémentaires. L'espace de congrès et de séminaires que l'on va ouvrir demain sait générer ces recettes. Comme M. le Maire l'a rappelé en début de présentation du rapport, c'est une étude qu'on lance, qui vise à être sur un outil complémentaire à ce qui existe sur le territoire, et aujourd'hui le marché des voyages d'affaires, en 2018, c'est 28,9 milliards en France.

Quand on vient se positionner sur ce segment avec une offre sur Saint Jean de Luz qui n'existe nulle part ailleurs sur la côte basque, c'est à la fois essayer de trouver des recettes sur un équipement qui aura un investissement, mais également de générer une activité dans la ville, induite par les nuitées, et on sait que derrière un congrès, il y a ce qu'on appelle les pré et post-congrès, et notamment cette nouvelle génération qui arrive – les milleniums nés entre 1980 et 2000 – qui, lorsqu'on lui propose une destination qui a un caractère, reste sur le territoire et prolonge pour 56 % d'entre eux. C'est extrêmement important, dans les tensions budgétaires que l'on connaît sur les finances publiques, de générer par des équipements publics, et à l'échelle d'une commune, des équipements qui permettent d'avoir des recettes.

Je voulais juste le souligner pour que le débat précédent ne nous éloigne pas de ce qui est une action remarquable dans ce rapport 2019.

M. le Maire

Pour vous répondre sur le logement, vous indiquez que nous sommes passés à côté de 30 logements derrière la Polyclinique. 30 % de 29 logements, cela ne fait pas 30 logements.

Comme vous le savez, on essaie de développer le logement social, on se sert de nombreux outils, je pense que la démarche est vertueuse, on s'y était engagé, on le fait. Je pense également que vous serez agréablement surpris par notre futur PLU.

M. Lafitte

C'est un scoop.

M. le Maire

Vous verrez cela en temps utile.

En ce qui concerne les mobilités, notamment les voies cyclables, on travaille, entre la Ville et le Syndicat des Mobilités sur un plan cyclable général sur Saint Jean de Luz. Les parkings relais sont également à l'étude par le Syndicat des Mobilités.

Nous avons réussi également à négocier - non pas la gratuité de l'autoroute, j'ai vu une intervention en ce sens de M. Vanderplancke – mais 70 % de remise du tarif. C'est un pas en avant de la part d'une société privée. C'est sûr que c'est l'Agglomération qui va compenser, et qu'une entreprise privée ne fait pas de cadeau. Par contre, lorsque votre groupe était aux affaires au Département, M. Vanderplancke, c'est là qu'on a «loupé le coche», lorsque vous avez donné gratuitement le tronçon Bayonne/Urt à Vinci, c'est là qu'il fallait négocier la gratuité ici, localement.

M. Vanderplancke

En quelle année?

M. le Maire

Il y a sept ou huit ans, c'était la mandature de M. Labazée.

M. Vanderplancke

Je n'étais même pas membre du parti socialiste, c'est complètement hors sujet. En plus, j'ai fait une intervention sur la quasi-gratuité, je n'ai pas dit que ce n'était pas bien. J'ai dit qu'il était temps parce que M. Etchegaray nous l'avait promis il y a longtemps, et tout le monde l'avait oublié. Il l'a fait, très bien.

M. le Maire

Aujourd'hui, c'est donc 70% de remise sur certains créneaux horaires. C'est une avancée.

M. Lafitte

Oui, il y a deux créneaux horaires 7h/9h et 17h/19h, donc soyons précis, comme vous m'avez repris sur le chiffre des 30% de logement social, ici aussi soyons précis.

M. le Maire

Oui, c'est ce que je viens de dire.

Par ailleurs, sur le demi-échangeur aussi, on continue de travailler. C'est long parce que cela passe par les services de l'Etat. J'ai assisté à un comité de pilotage, des plans sont déjà faits, cela avance, mais je ne sais pas comment cela aboutira. Tout le monde travaille, tout le monde se met autour de la table - l'Etat, le Département, Vinci, l'Agglomération.

M. Lafitte

Avez-vous une date de rendu de l'étude?

M. le Maire

Non, je ne l'ai pas.

M. Lafitte

Donc, lorsque vous avez évoqué l'automne 2018, c'est abscons, vous n'avez pas l'échéance suivante?

M. le Maire

Non, je ne l'ai pas, j'espère avant la fin de l'année.

M. Lafitte

Vous vous rendez compte que M. Peyuco Duhart, président de l'Agglomération Sud Pays Basque, me répond en décembre 2016 que les études sont lancées.

M. le Maire

Oui et puis il y a eu le transfert de compétences à l'Agglomération Pays Basque.

Mme Debarbieux, vous nous parliez de parité, je vous ai dit qu'elle existait au niveau de nos cadres. Cela serait pas mal si, dans votre groupe, vous commenciez à montrer l'exemple. Excusez-moi, c'est un peu facile de ma part.

Mme Debarbieux

J'essaie, avec mes collègues masculins, de faire ressortir leur part de féminité.

M. le Maire

Trêve de plaisanterie. Quant au parking Foch, M. Vanderplancke, c'est notre choix, on l'assume.

M. Vanderplancke

Il y a une vraie difficulté qui n'est pas, je pense, partisane, c'est la façon dont on appréhende le concept de développement durable. Je fais partie des gens qui trouvent qu'on l'appréhende d'une manière un peu cosmétique, ce n'est pas vraiment pris au sérieux. Et pour les gens qui pensent qu'il y a un vrai enjeu, faire un parking à cet endroit-là est vraiment embêtant. Si vous considérez que, finalement, les scientifiques qui parlent du réchauffement climatique exagèrent, que 3 mètres d'élévation du niveau de la mer n'est pas crédible, je comprends que vous fassiez cet équipement. Lorsque je vous parle de mes réticences avec ce projet, ne pensez pas que c'est pour vous embêter, je suis sincère. Pour moi, c'est un projet qui nous coûtera cher, qui nous posera problème dans l'avenir. Vous avez une confiance extraordinaire dans le progrès, tant mieux, mais on n'est pas d'accord là-dessus.

M. le Maire

Nous passons donc au vote justifiant que le débat a bien eu lieu.

M. de Lara

Juste un petit commentaire. J'ai regardé ce qu'était ce vote, c'est de s'assurer que les communes mettent bien des éléments à disposition sur le rapport d'orientations budgétaires, ce que l'on a toujours fait. Cela veut sans doute dire que certaines communes ne donnaient pas de rapport et ne faisaient que lire quelques lignes, ce qui n'a jamais été le cas à Saint Jean de Luz.

M. le Maire

Oui, j'ai la note du Ministère, c'est de prendre acte de l'effectivité du débat.

N° 5 - FINANCES

Travaux d'accessibilité 2019 : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Par délibération du 18 septembre 2015, la Commune a approuvé son agenda de travaux d'accessibilité programmée sur six ans, de 2016 à 2021. La Commune s'est engagée dans la phase de travaux dès l'année 2016.

La loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 a créé le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL). Ce fonds est pérennisé et désormais inscrit à l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sous le nom de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Dotée d'un montant de 570 millions d'euros pour l'année 2019, cette dotation est consacrée à des grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité. La loi charge les Préfets de Région d'attribuer les subventions au titre de ces deux enveloppes.

L'article L2334-42 du CGCT précise au 2°-A que la dotation est destinée notamment au financement de projets de *« mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ».*

La Commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention dans le cadre de cette dotation pour ses travaux d'accessibilité 2019.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût en euros HT
Montant des travaux 2019	206.666,67
Subventions	
Etat (DSIL) – 35%	72.333,33
Autofinancement Commune	134.333,33

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération pour les travaux d'accessibilité programmés en 2019,

- de solliciter une subvention d'un montant de 72.333,33 € pour ces travaux d'accessibilité au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 auprès de l'Etat,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction auprès des services de la Préfecture, et à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Il s'agit entre-autres du cimetière Karsinenea, du stade de Kechiloa et de la salle polyvalente de Kechiloa.

_____

N° 6 - RESSOURCES HUMAINES

Créations de postes

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Pour tenir compte des recrutements dans le cadre des remplacements suite à des départs à la retraite, accroissements temporaires d'activités ou autres, il convient :

- ✓ **de créer les emplois suivants :**

2 postes d'ASVP à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, du 1er février 2019 au 31 mai 2019.

1 poste d'adjoint technique à temps complet, au service du stationnement payant, au 1er octobre 2019, suite à une mutation.

2 postes d'adjoint technique au service des espaces verts, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, du 1er mars 2019 au 31 mai 2019.

2 postes d'adjoint technique à temps complet, au service des espaces verts, au 1er juin 2019, suite à une démission et un départ à la retraite.

2 postes d'adjoint technique au service propreté, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, du 1er mars 2019 au 31 mai 2019.

2 postes d'adjoint technique à temps complet, au service propreté, au 1er octobre 2019, suite à un départ à la retraite et à un placement en longue maladie.

1 poste d'adjoint technique à temps complet, au service voirie festivités, au 1er mai 2019, suite au départ à la retraite d'un agent.

2 postes d'adjoint technique, équipiers au camping municipal, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, du 19 février 2019 au 11 octobre 2019 pour l'un et du 19 février 2019 au 29 septembre 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les créations de postes exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Ithurria

Lorsqu'on dit accroissement d'activité, il s'agit d'un terme qui couvre le tuilage de personnes qui arrivent dans le service pour remplacer des personnes qui vont partir.

N° 7 – RESSOURCES HUMAINES

Compte Epargne Temps (CET) : nouvelles dispositions réglementaires

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Des modifications récentes des dispositions relatives au Compte Epargne Temps sont parues :

1/ Portabilité du CET

Le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 dispose que dorénavant, en cas de mobilité entre fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière), les droits acquis au titre du compte épargne temps (CET) peuvent être utilisés selon les conditions en vigueur dans l'administration d'accueil.

Cette portabilité ne vaut que pour la mobilité intra fonction publique, la mobilité public/privé en est exclue.

Ces nouvelles dispositions ne sont pas applicables aux agents mis à disposition.

2/ Seuil permettant la monétisation des jours du CET

L'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 concernant la Fonction Publique d'Etat et la Magistrature modifie le seuil à partir duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés sur le CET. Par transposition de ces dispositions à la Fonction Publique Territoriale, au 1er janvier 2019, les jours épargnés sur un CET peuvent faire l'objet d'une monétisation au-delà du 15ème jour (contre 20 auparavant).

3/ Indemnisation des jours épargnés

Cet arrêté ministériel prévoit également une revalorisation de 10 € de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne-temps (CET), soit :

- catégorie C : 75 € par jour (contre 65 € auparavant)
- catégorie B : 90 € par jour (contre 80 € auparavant)
- catégorie A : 135 € par jour (contre 125 € auparavant)

Ces nouvelles modalités concernent toute monétisation effectuée à partir du 1er janvier 2019, ce qui inclut les jours épargnés au titre de l'année 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les nouvelles dispositions règlementaires du Compte Epargne Temps,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 8 – ADMINISTRATION GENERALE

Casino de Saint-Jean-de-Luz : renouvellement de l'autorisation de pratiquer les jeux

M. Soreau, adjoint, expose :

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, la Société Casino de Saint Jean de Luz, Groupe JOA et concessionnaire du Casino de Saint-Jean-de-Luz par contrat de délégation de service public en date du 7 août 2006, voit son autorisation ministérielle d'exploiter les jeux expirer le 30 juin 2019.

Conformément aux articles 7 et 8 de l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le conseil municipal doit émettre un avis au renouvellement de pratiquer les jeux.

Il s'agit d'un renouvellement d'autorisation d'exploitation concernant :

- 3 tables de jeux de hasard,
- 1 table de 8 postes autorisés pour la Roulette Anglaise Electronique,
- 100 machines à sous.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux.

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté par 29 voix
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

N° 9 – ADMINISTRATION GENERALE

Saint Jean de Luz Animations et Commerces : modification des statuts

M. Soreau, adjoint, expose :

Par délibérations des 16 septembre 2016 et 22 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé les statuts de Saint Jean de Luz Animations et Commerces.

Il est proposé de compléter ces statuts en cas d'absence ou d'empêchement d'un des membres du conseil lors d'un comité de direction.

Ainsi, l'article 2.3 suivant :

«Le Comité de direction ne peut valablement siéger que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée. Si, lors d'une réunion du conseil, le quorum n'est pas atteint, le conseil peut être réuni, sans exigence de quorum, sur le même ordre du jour, moyennant un délai de convocation de trois jours francs.»

est remplacé comme suit :

« Le Comité de Direction ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice.

Lorsque, après une première convocation, le quorum n'a pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation à huit jours d'intervalle au moins. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables, quel que soit le nombre de présents.

Lorsqu'un membre du comité, fait connaître qu'il ne pourra pas siéger à une séance à laquelle il a été convoqué, il donne pouvoir à un autre membre du même collège. Un seul pouvoir peut être reçu par membre.»

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'article 2.3° des statuts de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces détaillée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Nous voudrions mettre à profit cette délibération pour attirer votre attention sur la situation préoccupante d'un cas particulier du commerce luzien, la librairie. Il y a quelques semaines, la librairie Louis XIV a fermé, librairie historique donnant en plein sur la place centrale de la ville. Bientôt, une autre librairie, Hitzak, va fermer ses portes à quelques mètres à peine de la précédente. Cette fois dans la rue Gambetta, c'était la seule librairie de la principale rue commerçante de la ville, depuis la fermeture de l'ancienne librairie Jaspard-Million. Et une troisième librairie est d'ores et déjà en vente rue Sopite. Ne restent plus que Laketoki et Océan et Montagne mais jusqu'à quand, la première des deux ayant récemment été à deux doigts de fermer à son tour?

Dans le grand raz-de-marée que subit la librairie indépendante en Europe, notre ville perd en quelques semaines 60% de ses enseignes. C'est une hémorragie et, parmi les deux qui restent, seule une se situe au cœur de l'hypercentre. À la place de ces lieux de culture, on ne nous promet encore une fois que de la nourriture pour touristes ou de la fripe. Bientôt, les lecteurs qui restent encore dans la ville n'auront plus à leur disposition que les gondoles de grandes surfaces ou internet, sans conseil individualisé et à la merci des seuls choix commerciaux de la grande distribution, un vrai drame de civilisation.

Si la réponse est complexe, la question est simple : comment percevez-vous cette situation et pensez-vous agir avant que les deux dernières librairies aient également mis la clé sous la porte?

M. le Maire

Comment je le vis? Mal. Aujourd'hui, on lit des livres ou des magazines sur des tablettes, les gens ne se rendent plus dans ces lieux. C'est un phénomène de société. Il s'agit d'entreprises privées, je ne vois pas trop comment la Ville peut enrayer le problème, je ne me vois pas mettre en place une librairie en régie.

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne vous parle pas de monter une librairie en régie. Par contre, on a un droit de préemption commerciale, encore faut-il que cela soit en vente pour pouvoir préempter, mais il y a des villes qui, parce que leur choix en matière de politique commerciale et culturelle était de maintenir au moins une librairie dans la ville, ont décidé de ne pas attendre une préemption, c'est-à-dire d'aller acheter un pas-de-porte pour installer une librairie. D'autres ont carrément pris des parts dans une SCOP de manière à permettre à une librairie de se maintenir. Il y a des solutions mais, par contre, la question de base, c'est : fait-on le choix d'essayer de maintenir au moins quelques librairies à Saint Jean de Luz?

M. Soreau

C'est un peu délicat parce que je suis personnellement concerné et ce n'est pas de gaieté de cœur que j'ai fermé ma librairie. J'ai préféré fermer maintenant plutôt qu'on m'aide à fermer dans quelques mois ou dans quelques années.

Je me fais l'avocat du diable : peut-être aussi étions-nous en surnombre à Saint Jean de Luz? Même si, pour la culture, on n'est jamais en surnombre.

Il faut savoir aussi que la distribution du livre est très complexe, la librairie est le dernier échelon au niveau de la vente, il y a la concurrence d'internet, il faut savoir aussi que la distribution, les grandes maisons d'édition, les fournisseurs aussi sont en surnombre. Il y a aussi une grosse gamme de livres qui sortent à la rentrée, de l'ordre de 600 ou 700 libres, donc c'est vraiment un métier complexe, qui évolue, bien ou mal je ne sais pas.

A Saint Jean de Luz, nous avons la chance d'avoir de nombreux lecteurs, dès le plus jeune âge grâce à la médiathèque - j'en ai profité quand j'étais jeune, c'est pour cela que je suis devenu libraire – qui répond à une grande demande et grâce à laquelle les gens peuvent lire.

Y a-t-il des choses à faire? Je ne sais pas, on y réfléchit. Il y a quelques années, on avait un problème au niveau du cinéma à Saint Jean de Luz, on a vu ce qui est arrivé, avec un magnifique complexe qui fonctionne bien, et qui est reconnu tant au niveau local, que régional mais aussi national. Dans les prochaines années, il y aura peut-être quelque chose qui va se faire au niveau du livre. Aujourd'hui, c'est vrai que nous devons faire face à une véritable mutation du métier.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous me parlez des difficultés du métier de libraire, c'est évident, la question n'est pas là. En séance de conseil municipal, la question est de savoir si la Ville a comme volonté d'essayer de travailler à trouver des solutions. Si la réponse est oui, cela me va.

M. Soreau

C'est ce que je vous ai dit. Quelque chose pourra être réfléchi, comme ce qu'on a fait à une époque pour le cinéma, selon les opportunités qu'on pourra avoir prochainement. Comment, où et quand, je ne peux le dire aujourd'hui.

M. Etcheverry-Ainchart

Là où il y a de la volonté, il y a un chemin.

M. le Maire

Il s'agit d'un problème plus général. Vous savez comme je suis attaché à la mer et à la pêche, aujourd'hui en plein après-midi, on n'a pas une poissonnerie en centre-ville, dans une ville touristique. Il faut aller à l'espace Euskalduna ou dans un supermarché. C'est quand même très dommage.

M. Etcheverry-Ainchart

Complètement d'accord. La question, c'est de savoir comment cela se traduit dans la politique urbanistique, c'est-à-dire dans le PLU, et dans la politique budgétaire. Parce que la Ville a quand même des moyens, et notamment en matière d'achat de fonds de commerce. Et l'EPFL peut faire du portage dans ce domaine, et non uniquement en matière de logement.

M. Lafitte

Vous avez montré que vous savez réagir, mettre en place des politiques actives, montrez-le dans ce domaine également.

M. Etcheverry-Ainchart

D'une manière générale, lorsqu'on a un marché aussi tendu, dans tous les domaines – logement, commerce etc – pèse-t-on dessus ou non? Laisse-t-on le marché libre ou non? C'est là que nous avons des divergences de fond, dont parlait d'ailleurs M. Vanderplancke tout à l'heure. Peyuco Duhart me disait souvent «vous faites du dogme», oui, c'est vrai, il y a un dogme : nous sommes pour intervenir davantage, vous moins.

M. le Maire

Il y a aussi la réalité du marché.

M. Etcheverry-Ainchart

Evidemment. Mais les commerces dont vous parlez – poissonnerie, commerce de bouche, librairie – disparaissent, il faut bien agir.

M. Etcheverry

Tant qu'il y a au moins deux librairies qui existent, on ne va pas commencer à essayer de les concurrencer.

M. Etcheverry-Ainchart

Je dis qu'il faut éviter qu'elles disparaissent à leur tour.

M. Etcheverry

Comment peut-on financer ou aider un projet à se monter, qui vient en concurrence à deux commerces existants?

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne sais pas.

M. Etcheverry

Intellectuellement, cela me pose un problème.

M. Etcheverry-Ainchart

Je pose simplement un diagnostic : sur les cinq librairies qui existaient en centre-ville, il n'en reste plus que deux, les trois autres ont disparu en moins de deux mois. La question est : ne faudrait-il pas anticiper pour éviter que les deux dernières ne disparaissent? Je ne vous demande pas de racheter la librairie Louis XIV. Je parle d'anticipation.

M. Etcheverry

Une petite précision. Les règles d'acquisition de collections de livres sont en train d'évoluer et nous attendons d'avoir exactement les contours de ces nouvelles conditions d'achat. Si on peut éviter de passer par les appels d'offres, bien entendu on privilégiera les librairies locales. Le règlement sera fait avant qu'elles disparaissent.

M. le Maire

Cela nous permettra de les aider.

N° 10 – ADMINISTRATION GENERALE

Camping municipal Chibau Berria : approbation des tarifs 2019

M. Soreau, adjoint, expose :

Le camping propose la création des tarifs suivants :

- Création du tarif «carte postale personnalisée» à 1 €
- Création du tarif «poster» à 9 €

Par ailleurs, pour 2019, la modification suivante est apportée :

- Le tarif ACSI en basse saison passe de 15 € à 14 €/nuit pour les adhérents de la carte CampingCard ACSI 2019 (tarif pour 2 adultes avec électricité et 1 chien).
  (indépendant du camping – tarif défini par la grille tarifaire ACSI modifiée en 2018)

Les tarifs pour la saison 2019, par jour et par personne, sont donc les suivants :

	du 11/05 au 28/06 et du 31/08 au 29/09	**du 29/06 au 05/07 et du 24/08 au 30/08**	**du 06/07 au 23/08**
Forfait 1 personne (1) (emplacement pour 1 personne + 1 voit.)	**9,80 €**	**13,80 €**	**16,30 €**
+ Personne (1)) (13 ans et +)	4,80 €	6,30 €	6,80 €
+ Enfant (4/12 ans)	2,50 €	3,50 €	4,00 €
+ Enfant (- 4 ans)	gratuit		
+ Electricité (10A minimum)	3,60 €	3,80 €	4,00 €
+ Animal (en laisse)	0,50 €	1,00 €	2,00 €
+ Voiture supplémentaire	gratuit	2,00 €	2,50 €
+ Visiteur (+ de 2 hrs entre 10h et 22h)	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Forfait saison (1) (du 11/05 au 29/09) (selon disponibilité et non modifiable)	**1 450 €** → emplacement pour 2 adultes et 2 enfants avec électricité		

(1) Taxe de séjour en supplément : 0,22 €/nuit/personne de 18 ans et +

- ✓ Jeton machines à laver : 3,50 €
- ✓ Jeton machine à sécher : 2,50 €
- ✓ Lessive : 1 €
- ✓ Caution pour rallonge électrique/adaptateur : 20 €
- ✓ Frais de dossier pour réserver : 5 €

<u>Remise en basse saison</u> * (du 11/05/2019 au 28/06/2019 et du 31/08/2019 au 29/09/2019)

- ✓ 10% à partir de 7 nuits consécutives
- ✓ 15% à partir de 14 nuits consécutives
- ✓ 20% à partir de 21 nuits consécutives

** La taxe de séjour n'est pas soumise à cette remise (0,22 €/nuit/personne de 18 ans et +)*

<u>ACSI en basse saison</u> ***** (du 11/05/2019 au 28/06/2019 et du 31/08/2019 au 29/09/2019)
14 €/nuit pour les adhérents de la carte CampingCard ACSI 2019 (tarif pour 2 adultes avec électricité et 1 chien)

** taxe de séjour en supplément et offre non cumulable avec la remise en basse saison*

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la grille des tarifs du camping municipal pour l'année 2019 présentée ci-dessus.

<u>Adopté à l'unanimité</u>

_____

N° 11 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention relative à l'encaissement et au reversement de recettes privées pour le stationnement sur voirie payé par téléphonie mobile et internet

M. Alvarez, conseiller municipal délégué, expose :

La Commune de Saint-Jean-de-Luz avait lancé en 2015 un dispositif de paiement dématérialisé permettant aux usagers de la voirie d'acquitter leurs droits de stationnement par une plateforme internet.

Ce nouveau moyen de paiement devait permettre de répondre à l'attente des usagers en matière de simplification des démarches, de diversifier l'offre technique de paiement à l'horodateur et d'intégrer une démarche de « Ville numérique ».

En 2018, la Commune a lancé une nouvelle consultation et c'est la société Mobile Payment Services (PaybyPhone) qui est titulaire du nouveau marché relatif à la mise en place et l'exploitation d'un dispositif de paiement du stationnement de surface par téléphone portable.

Ce nouveau service permettra à l'automobiliste, s'il le souhaite, d'activer une alerte SMS qui se déclenchera avant la fin de son stationnement. Dans ce cas, le prix de la prestation fixé par l'opérateur vient s'ajouter au droit de stationnement payé par l'usager dont les tarifs ont été adoptés par une délibération du conseil municipal du 10 novembre 2017, le total du prix étant collecté par la régie de recettes du stationnement.

Le régisseur procèdera ensuite au reversement des sommes perçues au titre de ces options au prestataire.

Conformément à l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il est nécessaire qu'une convention précise les modalités d'encaissement et de reversement des recettes liées aux options payantes du prestataire et que la régie de recettes actuelle soit modifiée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'encaissement pour le compte de tiers des recettes liées au paiement par les usagers des options payantes proposées par la société Mobile Payment Services (PaybyPhone) en charge du paiement par téléphonie mobile et Internet du stationnement de surface sur la Commune de Saint-Jean-de-Luz,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention relative à l'encaissement et au reversement de recettes liées aux options payantes proposées par la société Mobile Payment Services (PaybyPhone), et de prendre tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 12 – ADMINISTRATION GENERALE

Communauté d'Agglomération Pays Basque : prise de compétence facultative «Gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole»

M. le Maire expose :

Les élus du Pays Basque souhaitent se doter de moyens spécifiques pour enrayer le processus de raréfaction du foncier agricole, lié à la très forte attractivité de ce territoire.

Le rééquilibrage de cette tendance constitue un impératif pour offrir aux nouveaux agriculteurs la possibilité de s'installer et de pérenniser leurs exploitations, pour participer au dynamisme de l'activité locale et pour maintenir une biodiversité au sein de ses espaces naturels.

Ainsi, par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence « Gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole ».

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, les élus de la Communauté d'Agglomération ont souhaité faire de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Agroalimentaire, un domaine d'intervention privilégié par le biais de la définition et de la mise en œuvre d'une politique publique volontaire et ambitieuse à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque.

La mise en œuvre de cette politique à la Communauté d'Agglomération Pays Basque doit être l'occasion de consolider la gouvernance agricole sur le territoire et de créer les conditions à l'exercice de la compétence au Pays Basque, sur l'ensemble des enjeux, en mettant autour de la table les acteurs institutionnels et syndicaux.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite inscrire son action dans une dynamique de maintien et de développement du tissu agricole et agroalimentaire.

Les enjeux prioritaires concerneront :

- l'amélioration du revenu, agricole, et en particulier par la transformation agroalimentaire,
- la transmission et l'installation,
- la préservation des biens communs que sont le foncier et l'eau,
- l'agriculture dans son territoire.

Ces enjeux sont couverts par des compétences communautaires de diverses natures, obligatoires (économie et aménagement), facultatives (contribution à la transition écologique et énergétique, grand cycle de l'eau pour les actions de prévention de la qualité de l'eau).

La préservation du foncier agricole apparait comme un des sujets prioritaires de l'intervention communautaire en matière agricole.

En effet, les surfaces agricoles entre 2000 et 2010 ont régressé de près de 10% au Pays Basque, soit l'équivalent de 12 785 ha, avec une perte particulièrement importante en bordure du littoral, en grande partie par artificialisation. De plus, en 2015 par exemple, 30 % des ventes (458 ha) sur le foncier rural ont été concédés à des non agriculteurs, pour des usages de loisirs notamment.

Dans ce contexte, l'objectif principal de l'action communautaire consiste prioritairement à préserver l'espace agricole comme un bien commun, puis comme support indispensable de l'activité agricole.
Il s'agit ainsi de chercher, expérimenter, voire mettre en œuvre toutes les voies pour parvenir à une « sanctuarisation » du foncier agricole productif.

Cette compétence doit s'inscrire en complément de la compétence communautaire obligatoire « Développement économique » et doit être recentrée sur l'enjeu prioritaire du foncier agricole.
Cette action communautaire se compose de trois volets :

1. **L'animation d'une gouvernance Pays Basque pour une stratégie foncière agricole.**

La Communauté d'Agglomération Pays Basque se propose d'animer une gouvernance Pays Basque pour élaborer une stratégie foncière agricole comme base des autres interventions ou actions à mener. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer le partenariat et la mise en cohérence de toutes les parties prenantes (collectivités publiques, représentations agricoles, acteurs du foncier agricole), au service d'un projet collectif de territoire qui conciliera développement (habitat, zones d'activités, …) et maintien de foncier à usage agricole.

Cette dynamique prendra en compte le travail engagé de constitution d'une gouvernance alimentaire du Pays Basque pour un projet alimentaire de territoire.

A l'appui de cette animation, il est également précisé que le territoire et l'ensemble de ses acteurs manquent aujourd'hui de données, ouvertes et à échanger, dans l'objectif de partager un diagnostic complet en matière de foncier agricole, et en mesure d'alimenter une stratégie commune.

Pour la Communauté d'Agglomération, les attendus, « en aval » d'une stratégie foncière agricole, sont multiples :

- Assurer la disponibilité et la vocation agricole de surfaces d'intérêt pour l'activité agricole ;
- Permettre et conforter l'activité agricole par l'expérimentation et l'installation sur les terrains ainsi préservés ;
- Limiter les phénomènes de spéculation par la régulation du marché du foncier agricole ;
- Maintenir un espace agricole et un territoire habités et entretenus ;
- S'impliquer fortement dans la nécessaire mutation énergétique et écologique du territoire.

La maîtrise collective et publique de ce foncier agricole peut en effet permettre :

- soit à des exploitants hors cadre familial de s'installer dans des conditions économiques plus accessibles ;
- soit de mettre à disposition de porteurs de projet un outil en phase de test ;
- soit de mettre à disposition un support pour la mise en œuvre d'expérimentations.

Cette action est en lien avec le dispositif innovant de la CAPB appelé ETXALTE LAB.

2. **La préfiguration des outils.**

Sur la base de l'analyse des causes des résultats insuffisants de transmission actuels, le premier objectif de cette préfiguration sera de trouver collectivement les mécanismes pertinents pour un système avec une valeur ajoutée significative et profitable au territoire.
Cette préfiguration associera l'ensemble des acteurs concernés (SAFER, EPFL, organisations agricoles, …) dont les initiatives sont déjà présentes sur le terrain, soit par les outils professionnels et institutionnels ad hoc (SAFER, EPFL) soit par l'initiative citoyenne et paysanne (LURZAINDIA).

De ce constat collectif devra découler le dispositif pertinent pour une action efficace.
Il permettra a minima un maintien des espaces de production agricole actuels. Il pourra aussi assurer une fonction de régulation pour aller au-devant de toute action de spéculation foncière.
Il conviendra d'envisager la création d'un stock foncier agricole public qui pourra servir de socle à cette politique efficace de soutien à l'expérimentation et à l'installation.

3. **La participation aux outils.**

La Communauté d'Agglomération Pays Basque pourra participer financièrement aux outils, une fois la préfiguration achevée. Cette participation pourra être partenariale : collectivités, CDC … .

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis à la prise de compétence facultative «Gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole» par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Dans cette phase de naissance de la Communauté d'Agglomération, le fonctionnement de la nouvelle structure n'est pas des plus souples, ni des plus efficaces. C'était à prévoir et c'est sans doute normal. Mais alors, quelle stratégie adopter au regard des compétences? Assurer du mieux possible la gestion des compétences obligatoires avant d'en prendre de nouvelles, ou au contraire choisir de les accumuler dès le début? Et surtout, quel mode de gouvernance pour accompagner ces choix? Ce sont des questions délicates.

Mais s'il y a bien une compétence qui nous paraît nécessaire à prendre, alors même qu'elle est considérée comme facultative, c'est bien celle liée au foncier agricole, pour les raisons clairement évoquées dans les libellés de cette délibération et des deux suivantes. Pas de problème donc pour les voter. Mais ces délibérations ne doivent pas apparaître comme des formalités négligemment évacuées en quelques votes, considérant que, du fait de la prise de compétence communautaire, elles ne concerneraient plus la ville que de loin. Bien au contraire, nous avons beau être une commune urbaine, nous sommes concernés directement par cet enjeu agricole.

D'abord parce que dans le contexte de pression foncière extrême que nous subissons, le tissu foncier agricole s'est réduit à une peau de chagrin, de sorte qu'il y a moins d'agriculteurs encore à Saint Jean de Luz que de libraires. Sans vouloir vous fourvoyer dans les brumes de l'histoire, je voudrais tout de même rappeler qu'il y a quelques siècles, avant que Saint-Jean-de-Luz devienne une ville de pêcheurs puis une station balnéaire et se résumait au hameau d'Acotz, on ne vivait ici que d'agriculture et d'élevage. Aujourd'hui, on en est à se demander comment parvenir à réintroduire une agriculture urbaine, et cela demande une action foncière volontariste, actuellement quasi inexistante ici dans ce domaine, mais dont nous pourrons mesurer les velléités dans le futur projet de PLU, que l'on attend toujours.

Là est la base, dans les documents d'urbanisme ; il faut davantage de véritables zones A, plus encore que de zones N qui bien trop faciles à devenir plus tard constructibles et donc aussi bien plus exposées à la spéculation foncière. Il faut aussi cesser le double discours qui consiste à parler de sanctuarisation des terres agricoles mais dans les actes à ne pas s'opposer à la vente d'hectares agricoles entiers, par exemple sur Berrueta à Urrugne (je rappelle que c'est à l'Agglomération, où nous avons nos représentants luziens, qu'avait été votée cette délibération), ou même plus près sur les hauteurs de Jaldai. Dans cette zone d'ailleurs se mènera le bras de fer le plus significatif entre extension de la zone d'activité, ouvertures à l'urbanisation, et maintien des derniers véritables potentiels agricoles de la ville.

Ensuite, cela demandera aussi que l'on contribue à la viabilité des exploitations agricoles locales, en leur procurant un débouché pour leurs produits. Les collectivités locales sont des débouchés majeurs, par exemple par le biais des cantines municipales, en particulier pour les types de productions qu'elles auront décidé d'y promouvoir, je pense bien sûr en ce qui concerne les orientations d'Herri Berri aux circuits courts et à l'accent donné à la filière bio. Pour l'instant, ce que l'on fait n'est pas satisfaisant. Cela demande d'être fourni en quantité, donc d'avoir davantage d'agriculteurs, donc de favoriser leur maintien et leur installation à proximité. Urbain ou pas, on ne peut pas à la fois vouloir bien manger et ne pas permettre à l'agriculture paysanne locale de se développer.

Je suis désolé d'avoir été un peu long, mais ce petit plaidoyer avait pour but de souligner l'importance des enjeux se jouant derrière cette délibération qui paraît pourtant anecdotique, mais qui concerne tous les luziens et qui devrait avoir une traduction dans le PLU.

M. de Lara

Je voudrais faire un petit commentaire sur cette délibération qui n'est pas anecdotique.

Je rappellerai le travail que nous avons fait tous ensemble, notamment à l'Agglomération Sud Pays Basque. A partir de juin 2014, nous avions lancé une action qui s'appelait «transformer quatre zones d'activité économique en quartiers d'activité économique». Ce qui nous avait guidé dans cette action, c'était de ne pas aller manger du foncier agricole, pour refaire de l'activité économique.

Pour revenir sur Saint Jean de Luz, Layatz a été créée dans les années 1960, Jalday a été créée dans les années 1970-1977 en plusieurs tranches. Si on prend ces quatre zones d'activités : Joncaux, Berrueta, Layatz, Jalday, on est sur 115 hectares de foncier économique, 360 entreprises, 4000 emplois. Ce programme nous a occupés sur l'Agglomération Sud Pays Basque de juin 2014 à décembre 2016. En juillet 2016, nous avons voté une autorisation de programme et des crédits de paiement à hauteur de 8M€, avec vocation à requalifier ces zones. Ce travail, nous l'avons fait sur Hendaye avec Chantal Kehrig, Iker Elissalde; sur Urrugne, nous l'avons fait avec Odile de Coral ; sur Saint Jean de Luz, avec M. Irigoyen, M. Duhart et moi-même. Nous sommes allés à la rencontre de toutes les entreprises, pour leur poser la question de savoir comment ce foncier économique pouvait être revalorisé.

La démarche d'une Agglomération aujourd'hui, en termes d'action économique, c'est d'aménager des technopoles. Allez sur une technopole : vous avez des pistes cyclables, vous avez des trottoirs, vous avez des beaux bâtiments, vous avez de l'éclairage public. Toutes les autres zones d'activités sont oubliées. Or, Jalday et Layatz sont au cœur de notre ville.

Je rejoins M. Etcheverry-Ainchart sur justement ce qui est autour de cette zone : quand on a Jalday, c'est le cœur de ville aujourd'hui. Si on fait le bilan : 1er janvier 2017, nous avons fusionné. Nous sommes en mars 2019 : sur les 8M€, rien n'a été dépensé ou quasiment rien. On est à quelques dizaines de milliers d'euros. Sur ces 8M€, il y en avait 5M€ sur les Joncaux, 1M€ sur Berrueta, 2M€ sur la commune de Saint Jean de Luz.

Si on veut être global sur la gouvernance du foncier agricole, cela renvoie au développement durable, cela renvoie aux circulations et aux mobilités douces. Si on a mis une zone de bus à l'intérieur de Jalday et de Layatz et que c'était une volonté politique, aujourd'hui on me dépose en bus dans la zone, comment je circule? Où sont les trottoirs? Le giratoire de Balcoin n'est pas aménagé. Les voies piétonnes avaient été prévues – liaisons piétonnes Est-Ouest. Je rappelle qu'à Jalday, il y a une grande surface, il y en a plusieurs, il y a des personnes qui viennent des campings, en vélo ou à pied, pas de trottoir. Je passe d'une grande surface à l'autre en prenant ma voiture. Je passe du commerce du surgelé à la pharmacie : je prends ma voiture. Je vais à la maison du bricolage, même chose. Et ainsi de suite. On voit bien que ce programme que nous avions adopté à l'unanimité sur l'Agglomération Sud Pays, qui nous a occupés de juin 2014 à décembre 2016, avec 8M€ inscrits, avec des crédits de paiement, on devrait être à plus de 4,5M€ de dépensés, rien n'est dépensé.

Derrière l'intention d'une gouvernance sur le foncier agricole, je l'ai voté à l'Agglomération, je la revote ce soir, mais il ne faut pas que ce soit une intention louable, on doit protéger le foncier agricole, et on doit reconstruire l'activité économique. Le vœu que je formule ce soir, c'est que l'Agglomération mette en œuvre les actions qui avaient été votées par l'Agglomération Sud Pays Basque et qui étaient parties de cette équipe-ci, à Saint Jean de Luz, pour reconstruire une activité économique sur de l'activité, et de transformer ce qui était des zones d'activités en quartiers d'activités. On ne peut pas laisser aujourd'hui le «tout voiture» dans ces zones et, en même temps, si on n'y prend pas garde, les entreprises de logistique que nous avons dans la zone, seront appelées demain sur d'autres territoires où il y a beaucoup plus de foncier, moins de tension, pour avoir des zones beaucoup plus adaptées et connectées.

Donc si on veut garder notre activité et 4 000 emplois, cela suppose que l'Agglomération soit au rendez-vous des engagements que nous avions pris et qu'on requalifie nos zones. Evidemment, je souscris totalement au foncier agricole.

Pardon d'avoir été long.

M. le Maire

Pour répondre à M. Etcheverry-Ainchart sur le foncier agricole, nous avons 220 hectares exploités sur le territoire de Saint Jean de Luz. Dans le futur PLU, nous allons passer à 440 hectares de surface agricole.

N° 13 – ADMINISTRATION GENERALE

Communauté d'Agglomération Pays Basque : prise de compétence facultative «Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous»

M. le Maire expose :

Par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence « Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous ».

De 2015 à 2016, le Pays Basque, sous l'égide du Conseil des élus, a initié des premiers travaux sur l'alimentation. Le territoire a ainsi expérimenté l'élaboration d'une politique alimentaire territorialisée dans le cadre d'un chantier régional soutenu par la DRAAF, la DREAL et l'ARS. Cette expérimentation a consisté d'une part à préfigurer un Conseil local en gouvernance alimentaire et d'autre part, à élaborer des premières pistes d'action.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a affiché, dès sa création, sa volonté de travailler la question d'une alimentation saine, locale et de qualité pour toutes et tous. Elle a repris à son compte les travaux du Conseil des élus et identifié des moyens dédiés à ce sujet.

Sur la base de la dynamique initiée pendant plusieurs années autour de la gouvernance alimentaire, elle a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) tel que prévu par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014.

Le Projet Alimentaire de Territoire constitue une réelle opportunité pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque de définir une politique alimentaire en cohérence avec les nouvelles pratiques et attentes de consommation, qui privilégient de plus en plus, un approvisionnement local, respectueux de l'environnement et soucieux du revenu des producteurs. L'Agglomération vise notamment au travers du PAT à :

- Améliorer les pratiques agricoles (limitation des apports chimiques, réduction des consommations énergétiques) ;
- Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité et au renforcement de l'approvisionnement local en produits locaux ;
- Permettre aux agriculteurs de vivre pleinement de leur métier ;
- Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous ;
- Viser la souveraineté alimentaire du territoire ;
- Accompagner au changement et à la prise de conscience des enjeux liés à la relocalisation de l'agriculture par l'exemplarité de la collectivité (restauration scolaire) ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Cette démarche couplée aux objectifs de sa politique agricole doit amener la Communauté d'Agglomération Pays Basque à se questionner sur le modèle agricole et alimentaire répondant aux attentes des consommateurs et des agriculteurs et à accompagner la mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire à l'échelle du Pays Basque.

En parallèle de cette action stratégique, sur le plan opérationnel, la Communauté d'Agglomération privilégiera dans un premier temps des actions afin de travailler son exemplarité, de développer de meilleures pratiques dans la restauration collective et de sensibiliser (notamment les plus jeunes) au mieux/bien manger.

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'inscrire dans ses compétences sa volonté de promouvoir et soutenir une alimentation saine et durable pour tous

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis à la prise de compétence facultative « Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, via :

  - La définition et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire,
  - L'animation d'une gouvernance avec tous les acteurs du territoire, dont le conseil local de l'alimentation,
  - L'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leur politique de restauration collective,
  - La sensibilisation du grand public au mieux/bien manger.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Je fais une intervention en appui à ce qu'a dit mon collègue tout à l'heure, et avec une déclinaison locale concrète. Je lis dans cette délibération :

> *«La Communauté d'Agglomération privilégiera dans un premier temps des actions afin de travailler son exemplarité, de développer de meilleures pratiques dans la restauration collective et de sensibiliser (notamment les plus jeunes) au mieux/bien manger.»*

M. Etcheverry-Ainchart faisait allusion à la nécessité de conserver des terres agricoles pour avoir des produits courts, traçables, et une alimentation bio. C'est bien que l'Agglomération prenne cela en charge parce que, si l'on reste sur la ville de Saint Jean de Luz, voici les menus qui ont été proposés dans les cantines sur la période du 4 mars au 12 avril. Il y a 96 plats proposés. Sur ces 96 plats, une petite étiquette indique les plats bio : il y en a 10. On est donc à moins de 10 % d'alimentation bio dans nos cantines.

C'est quand même intéressant que l'Agglomération se penche sur ce problème, avec une puissance peut-être supérieure à celle de la ville de Saint Jean de Luz pour permettre d'avoir, dans nos cantines, plus de repas et de plats bio. C'est super important, je sais tout ce qui est à faire au niveau administratif, au niveau projection, au niveau volonté. On me parle de la cantine de Ravel qui assure toute la gestion, d'accord. Mais la réalité, elle est là.

Mme Arribas

Vous connaissez bien le fonctionnement de la cantine. Nous avons justement fait une double page dans le journal municipal «Berriak» pour bien expliquer les choses aux parents. Vous savez que la ville de Saint Jean de Luz confectionne ses repas au sein de la cantine de Ravel, et que les commandes sont faites par le biais d'un groupement d'achat avec le lycée Ravel. Je suis allée aux réunions à l'Agglomération et je leur ai dit qu'il y a des fonctionnements différents dans beaucoup de communes, pas uniquement sur Saint Jean de Luz. C'est difficile mais il faut qu'on y arrive.

Vous nous montrez un fascicule sur une période donnée. Le lycée Ravel a des obligations, notamment 20% de bio. Lorsque les 20 % n'y sont pas, c'est parce que tout simplement, certains produits, pour qu'ils soient bio, viennent de l'extérieur, de Roumanie par exemple. Il me semble plus intéressant que les produits soient issus de circuits courts, même s'ils ne sont pas bio, on travaille davantage sur la proximité.

M. Lafitte

Les deux peuvent être liés.

Mme Arribas

On fait les deux dans la mesure où c'est possible. On a travaillé beaucoup plus sur la proximité que sur le bio, avec notamment un nouveau cuisinier qui vient d'arriver à Ravel. Je trouve déjà très satisfaisant qu'on puisse travailler avec cette proximité. Elle n'est pas toujours bio mais il faudra y arriver. C'est là où je rejoins les propos de M. Etcheverry-Ainchart : il faut développer l'agriculture bio dans notre secteur pour pouvoir acheter à la fois bio et de proximité.

M. Lafitte

Voilà, il n'est pas question de privilégier l'un ou l'autre, mais d'associer les deux, il faut des terres agricoles qui peuvent produire, il faut une volonté municipale. Bien sûr qu'on est lié à Ravel, à l'intendant etc. Il ne faut pas prendre cette posture : ou bien c'est la fatalité, ou bien c'est la faute des autres.

Mme Arribas

Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est un raccourci facile.

M. Lafitte

Il faut sortir de cette posture. Il y a une volonté à avoir, on va devoir, je suppose, renégocier le contrat avec Ravel, il y a des associations comme Bertakoa, des entreprises qui, sur Bayonne, sur Ciboure, produisent des produits bio à partir de circuits courts, localisés sur le territoire de l'Agglomération. Il faut qu'on sorte de Ravel s'ils nous contiennent à 10 % ou 20 % d'alimentation bio.

Mme Arribas

Sortir de Ravel, cela veut dire construire une cuisine centrale.

N° 14 – ADMINISTRATION GENERALE

Communauté d'Agglomération Pays Basque : prise de compétence facultative «Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable de la montagne basque»

M. le Maire expose :

Par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable de la montagne basque ».

La montagne basque lie l'intérieur des terres à l'océan mais aussi le Pays Basque nord aux territoires transfrontaliers de la Navarre et du Guipúzcoa, contribuant ainsi au développement durable d'un périmètre d'intérêt régional.

Véritable territoire d'échanges et de liens du Pays Basque, elle est caractérisée par le développement d'activités multiples interdépendantes qui ne peuvent être envisagées de manière isolée. L'agropastoralisme transhumant et l'exploitation sylvicole façonnent ses paysages et son identité culturelle dont la gestion collective, la solidarité, la langue basque, le chant, la mythologie, l'archéologie, le patrimoine bâti en sont quelques marqueurs. Ecrin de ressources naturelles (eau, biodiversité exceptionnelle), la montagne est donc support d'activités économiques qui s'appuient sur ces richesses : de la production agricole de qualité et labellisée, gage d'une alimentation durable et saine, au développement d'activités de loisirs de pleine nature, respectueuse de l'environnement et des hommes.

La montagne subit cependant des bouleversements socio-démographiques qui mettent à mal son devenir et par là même l'équilibre et l'attractivité territoriale du Pays Basque (activité économique, alimentation, santé, loisirs, environnement et paysages).

Elle est par ailleurs touchée de plein fouet par les changements climatiques (neige, épisodes pluvieux intenses) qui dégradent ses infrastructures et ses réseaux (voirie, adduction d'eau, petit bâti pastoral…).

Forte des travaux du Conseil de Développement du Pays Basque (2003), de la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque (2007) et du Projet Montagne Basque 2014-2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a choisi de se saisir de la question de la montagne. Au regard de ses enjeux transversaux, une politique spécifique est nécessaire pour relever les défis d'une montagne habitée et vivante.

Cette politique se structure :

- en partenariat avec les gestionnaires d'espaces montagnards que sont les communes mais aussi des acteurs tels que les Commissions Syndicales, les Associations Foncières Pastorales…

- par la concertation publique/privée favorisant l'émergence et l'accompagnement des projets locaux développés via le programme Européen Leader montagne basque et dans le cadre du portage partenarial d'outils spécifiques tel que le Parc Naturel Régional.

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'inscrire dans ses compétences sa volonté de développer durablement son territoire de montagne dans une logique d'animation partenariale et de coordination transversale en :

- proposant le cadre stratégique porteur d'une ambition de développement durable du bien commun qu'est la montagne ;
- identifiant les priorités de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière d'actions « montagne » en lien avec ses politiques publiques thématiques et territoriales ;
- favorisant la connaissance du territoire de montagne, de ses acteurs et de ses activités, savoir-faire, valeurs ;
- alimentant les politiques publiques des caractéristiques, enjeux et cadres réglementaires spécifiques des territoires de montagne ;
- accompagnant l'émergence des projets locaux qui participent aux objectifs stratégiques des politiques publiques et à leur redéfinition ;
- impulsant, développant et accompagnant des projets multithématiques, transversaux, concertés et partenariaux qui permettront au territoire de montagne et donc au Pays Basque de rayonner à l'échelle nationale et européenne.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis à la prise de compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable de la montagne basque » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, via :

  - l'élaboration et l'animation d'une stratégie territoriale transversale dédiée à la montagne et déclinée en actions opérationnelles ;
  - l'animation de l'ensemble des acteurs publics et privés de la montagne pour l'émergence et l'accompagnement de projets locaux durables s'inscrivant dans les politiques et compétences de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
  - le portage et/ou co-portage partenarial de démarches et projets transversaux et multithématiques pour le territoire de montagne tels que le programme Leader, le Guide des bonnes pratiques de la montagne, l'animation de schémas de massifs [« Gure Mendia », Baigura],…, les outils et réflexions de développement durable tels que le Parc Naturel Régional;
  - le développement de partenariats et la participation à des réseaux et projets montagne nationaux, transfrontaliers et internationaux.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 15 – ADMINISTRATION GENERALE

Communauté d'Agglomération Pays Basque : prise de compétence facultative «Eaux pluviales urbaines»

M. le Maire expose :

Le 4 novembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération a délibéré quant à l'exercice de la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire, faisant état, de manière explicite, de sa volonté de mettre en œuvre une politique cohérente et intégrée du cycle de l'eau.

Dans cette optique, et conformément à l'état du droit au moment du vote, était incluse dans la compétence assainissement la gestion des eaux pluviales urbaines, à savoir « la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines » selon la définition portée à l'article L2226-1 du code général des collectivités territoriales.

Le 3 août 2018, a été adoptée la loi n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Cette loi a été suivie d'une instruction ministérielle en date du 28 août 2018 visant à expliciter les évolutions introduites par la loi susvisée. Concernant le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines, il est notamment précisé :

- la loi introduit une nouvelle compétence distincte pour les communautés d'agglomération devant être exercée à titre obligatoire à compter du 1er janvier 2020 ;
- à compter de la publication de la loi, et jusqu'au 1er janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1 du code général des collectivités territoriales est considérée comme une compétence facultative des communautés d'agglomération.

Dès lors, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été amenée à délibérer de nouveau, le 15 décembre 2018, afin de se doter de la compétence facultative « eaux pluviales urbaines ».

Eu égard à l'exercice antérieur de cette compétence sur une partie du territoire, à savoir les pôles territoriaux Sud Pays Basque et Côte Basque-Adour, qui revêtent en la matière des enjeux considérables liés à la densité urbaine, à l'imperméabilisation des sols, à la nature des réseaux et des ouvrages (réseaux unitaires en centre ancien), à l'impact sur la qualité des eaux de baignade, la Communauté d'Agglomération exercera de manière pleine et entière la gestion des eaux pluviales urbaines sur cette partie du territoire (secteur 1 Sud Pays Basque : Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-Sur-Nivelle, Sare, Urrugne et secteur 2 Côte Basque-Adour : Anglet, Bayonne, Biarritz, Boucau, Bidart) soit dans le respect des termes de l'article L2226-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'ensemble des autres communes, la compétence facultative exercée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque jusqu'au 1er janvier 2020 comprendra uniquement :

- les études et diagnostics technico-financiers permettant la connaissance du patrimoine et des charges associées ;
- l'assistance technique aux communes pour l'avancement de leurs schémas directeurs et projets d'investissement ;
- la continuité des dossiers pris en charge par la Communauté d'Agglomération avant la promulgation de la loi du 3 août 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis à la prise de compétence facultative « Eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 16 – MER ET LITTORAL

Surveillance des plages 2019 : recrutement de sauveteurs nautiques saisonniers et règlement à l'Etat des frais

M. le Maire expose :

La surveillance des cinq plages de Saint-Jean-de-Luz durant la saison estivale sera assurée par des CRS/MNS et des sauveteurs nautiques communaux saisonniers.

Les candidats ont participé à un stage du 23 au 25 février 2019 qui permet d'évaluer leur aptitude. Ce stage sera encadré par 6 sauveteurs, parmi les plus anciens et qualifiés.

La surveillance des plages de la commune pour 2019 prévoit un effectif de 36 saisonniers (maximum en juillet et aout) réparti sur l'ensemble des plages, selon les périodes suivantes :

Grande plage Mois de mai de 12h00 à 18h30 du 1er au 5, du 8 au 12, samedi 18 et dimanche 19 samedi 25 et dimanche 26 jeudi 30 et vendredi 31 Juin A compter du vendredi 1er juin jusqu'au 30 juin surveillance en continu de 12h00 à 18h30 du 1er juillet au 31 aout de 11h00 à 19h30 Du 1er septembre au 15 septembre puis week-ends du 21 et 22 et 28 et 29 septembre de 12h00 à18h30
Partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) : du 1er juillet au 31 août 2019 de 11h00 à 19h30
Erromardie : du 1er juillet au 1er septembre inclus 11h00 à 19h00

Mayarco : du 1er juillet au 1er septembre inclus 11h00 à 19h00
Lafitenia : du 1er juillet au 31 août inclus 11h00 à 19h00
Senix (Saint-Jean-de-Luz/Guéthary) : du 1er juillet au 31 août inclus 11h00 à 19h00

Variable d'ajustement :

L'engagement des sauveteurs aquatiques (mai à septembre) et des chefs de postes et adjoints au chef de poste (hors temps de présence des maîtres nageurs sauveteurs CRS) se fait désormais sur la base du statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet) de la fonction publique territoriale recruté pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pendant les vacances scolaires de Printemps et de la Toussaint, une équipe de 5 sauveteurs effectuera une veille océane sur la grande plage, de 12h à 18h, en fonction et de la fréquentation, et si les conditions climatiques le permettent.

Le détachement des 10 fonctionnaires de police est reconduit (du 4 juillet au 1er septembre 2019), ce qui nous permettra d'assurer la surveillance des plages d'Erromardie et de Mayarco jusqu'au 1er septembre inclus.

Parmi tous les sauveteurs saisonniers, dix seront sur un emploi du temps de 42 h/semaine durant la période du 1er au 3 juillet sur toutes les plages (5 chefs et 5 adjoints).

Dès que les CRS-MNS prendront leur service sur nos plages, tous les saisonniers municipaux seront redéployés sur les différentes plages de la commune, sur un emploi du temps de 35h/semaine.

Afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions par référence au statut, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'opérateur territorial des activités physiques et sportives, grille opérateur qualifié, et de retenir le barème de rémunération suivant :

- Sauveteurs nautiques (ICP inclus) :
  1er et 2ème année – IM 328 - Novices
  3ème et 4ème année – IM 333 - Confirmés
  5ème année et + – IM 345 - Qualifiés
- Adjoints au chef de poste – IM 351 (2 par poste) - Experts
- Chefs de postes – IM 364 (1 par poste) - Experts

Un crédit global de 251.400 € a été inscrit au budget primitif 2019 à cet effet.

Concernant les CRS/MNS, la commune remboursera à l'Etat les frais de déplacement et de mission de ces agents dans les conditions réglementaires (frais évalués à 44.000 € maximum) dont les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, et le dispositif de surveillance des plages pour l'année 2019,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,

- d'autoriser le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la commune.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 17 – MER ET LITTORAL

Gestion du site handiplage 2019 : recrutement d'un saisonnier

M. le Maire expose :

Depuis l'été 2010, La commune a repris en régie le site handiplage équipé pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite et déficients visuels lors de la saison estivale, situé au sud de la grande plage. L'employé saisonnier qui y est affecté est recruté sur la base du barème établi pour le personnel de surveillance des plages débutant. Il est en outre titulaire du brevet de secourisme (PSE1).

Le candidat retenu devra avoir participé à un stage de sensibilisation de 2 jours, dispensé par l'association Handiplage, avant la prise de fonction.

Les saisonniers sauveteurs de la grande plage pourront être affectés à ce poste en cas de besoin de remplacement ou de renfort ponctuel.

Afin d'assurer une cohérence du dispositif des plages, il est proposé que la commune de Saint-Jean-de-Luz reconduise la gestion du site handiplage en régie, en mettant à disposition un saisonnier municipal, ainsi que tout le matériel nécessaire à cette activité (3 tiralos, un système audio plage équipé pour les personnes malvoyantes, radios, paddle board, potence de transfert).

Pour 2019, le saisonnier sauveteur accueillera tous les jours gratuitement le public du 1er juillet au 1er septembre :

- de 13h30 à 19h00 du lundi au jeudi
- de 13h00 à 19h00 du vendredi au dimanche.

Il est précisé qu'en dehors de cette période, l'accès aux tiralos est possible par demande d'un digicode auprès du poste de secours ou du Bureau d'Information Touristique de l'Office de Tourisme.

Le saisonnier handiplagiste est recruté en tant qu'opérateur territorial des activités physiques et sportives, grille opérateur qualifié, selon l'indice majoré 328.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2019,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ce poste et signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N° 18 - SPORT

Manifestation «Foulées luziennes» : fixation des tarifs d'inscription

M. Badiola, adjoint, expose :

La commune organise chaque année, le premier dimanche du mois de décembre, une course pédestre de 11 kilomètres, avec départ et arrivée place Louis XIV.

Cette manifestation est ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées à partir de la catégorie cadets.

Il est proposé de fixer le tarif d'inscription de cette manifestation comme suit :

- inscription en ligne : 10 €
- inscription sur place le jour de la course : 13 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs d'inscription de la manifestation «Foulées luziennes» comme exposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

N° 19 - SPORT

Manifestation «Traversée de la Baie» : fixation du tarif d'inscription

M. Badiola, adjoint, expose :

La commune organise chaque année une épreuve de natation sans palmes entre la plage de Socoa et la grande plage de Saint-Jean-de-Luz, sur une distance d'environ 1 800m, les 14 juillet et 15 août.

Cette manifestation est ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées âgées de 12 ans et plus, et limitée à 650 inscrits.

Il est proposé de fixer le tarif d'inscription de cette manifestation à 15 € par personne.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le tarif d'inscription de la manifestation «Traversée de la Baie» à 15 € par personne.

Adopté à l'unanimité

N° 20 - SPORT

Club Donibane : fixation des tarifs d'inscription

M. Badiola, adjoint, expose :

La commune organise chaque été, sur deux séjours en juillet et août, l'accueil d'enfants avec loisirs collectifs et cours de natation, au club de plage Donibane.

Cet accueil est réservé aux enfants domiciliés ou scolarisés à Saint-Jean-de-Luz, âgés de 6 à 14 ans et est limité à 250 inscrits par séjour.

Il est proposé de fixer les tarifs d'inscription au club Donibane comme suit :

	JUILLET (séjour de 4 semaines)	**AOUT** (séjour de 3 semaines)
1 enfant	75 €	60 €
2 enfants	110 €	85 €
3 enfants	135 €	105 €
par enfant en plus	30 €	25 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs d'inscription au Club Donibane comme détaillés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

N° 21 – CULTURE

Médiathèque : approbation des tarifs de l'espace numérique

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La médiathèque envisage la mise en place de nouveaux services numériques en proposant le prêt de tablettes et liseuses à ses adhérents.

Il est notamment prévu de fixer des tarifs de remboursement en cas de perte, de vol ou de détérioration :

- 150 € pour les liseuses
- 300 € pour les tablettes

Pour rappel, la tarification de la médiathèque pour l'ensemble de autres services est la suivante :

- **Gratuité** de l'abonnement annuel pour tous les jeunes jusqu'à 20 ans (quel que soit la commune de résidence)
- **Gratuité** de l'abonnement annuel pour tous les résidents luziens (sur présentation d'un justificatif de domicile)
- **Gratuité** de l'abonnement annuel pour les collectivités luziennes, les enseignants, les animateurs de crèches et de centres de loisirs (dans le cadre des accueils dits «scolaires»)
- **10 €** pour l'abonnement annuel adulte (pour les personnes déjà inscrites dans une des 6 autres bibliothèques du réseau)
- **10 €** pour l'abonnement annuel des collectivités (écoles, crèches…) des communes extérieures, des enseignants, des animateurs de crèches et de centres de loisirs
- **10 €** pour l'abonnement annuel des demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de pôle emploi)
- **15€** pour l'abonnement annuel adulte pour les résidents des communes extérieures
- **2 €** pour le remplacement de la carte d'abonné (perte, détérioration)
- **2 €** pour l'achat d'un sac médiathèque complémentaire (1 sac est offert à la 1ère inscription)
- **0.10 €** photocopie et impression A4 noir et blanc
- **0.15€** photocopie ou impression A4 couleur
- **0.20 €** photocopie ou impression A3 noir et blanc
- **0.25 €** photocopie ou impression A3 couleur

Tarifs occasionnels : braderie annuelle des Fêtes de la Saint Jean

- **1 €** par livre
- **1 €** pour 3 revues

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour le nouveau service numérique (prêt de tablettes et liseuses) proposé à la médiathèque.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Nous votons sans problème cette délibération. Par contre, nous en profitons pour vous demander des précisions sur les projets que vous avez concernant cette infrastructure. Car, lors des débats sur l'îlot Foch, nous avions lancé la proposition d'intégrer la médiathèque au projet d'aménagement du secteur, en préemptant l'immeuble situé derrière au coin de la rue Moco et bientôt disponible. En fermant cette rue en impasse pour disposer d'une continuité de façade sur la rue Tourasse, cela permettrait d'agrandir la médiathèque sur au moins une partie de la surface. Lors du dernier conseil, vous nous aviez dit que vous privilégiez du logement à cet endroit-là et que vous aviez d'autres pistes pour la médiathèque. Il nous semble légitime aujourd'hui d'en savoir davantage; en effet, le temps du marché immobilier n'étant pas celui de la vie municipale, nous ne voudrions pas être encore une fois placés devant le fait accompli sans avoir pu donner notre avis.

M. le Maire

Nous vous avions dit effectivement que nous y voyions mieux du logement que l'extension de la médiathèque. Je pense que vous avez changé d'avis : il y a quelques années, vous étiez en train de coller des affiches sur ce même bâtiment pour du logement.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui, on a changé d'avis.

M. le Maire

Vous aviez eu l'air surpris lorsque je vous avais dit vouloir faire du logement à cet endroit.

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne suis pas surpris que vous ayez parlé de faire du logement, je vous demande où vous allez mettre la médiathèque ou l'agrandissement de la médiathèque.

M. le Maire

On réfléchit sur ce sujet, j'ai reçu dernièrement les représentants de MMA qui occupe le rez-de-chaussée. En ce qui concerne le bâtiment de la rue Moco, j'avais promis de recevoir les héritières. Aujourd'hui, elles ne sont pas vendeuses, elles règlent leurs partages de famille, et comptent y aménager des appartements pour leur succession, pour leurs enfants.

M. Etcheverry-Ainchart

Ce ne sera donc pas en vente?

M. le Maire

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Sauf si elles ont un problème de partage ou un problème financier, elles reviendront vers nous. Mais aujourd'hui, elles envisagent de réhabiliter le bâtiment pour la famille.

M. Etcheverry-Ainchart

D'accord. Donc, vous réfléchissez pour la médiathèque sur le local occupé par MMA au rez-de-chaussée, qui est un peu petit. Il n'y a rien d'autre?

M. le Maire

Non. Aujourd'hui, je pense que la surface de la médiathèque nous suffit comme elle est.

M. Etcheverry-Ainchart

Cela me surprend, mais d'accord, dont acte. C'est intéressant de le savoir par contre.

N° 22 – CULTURE

Médiathèque : approbation du nouveau règlement intérieur, de la charte informatique du nouvel espace numérique, et des chartes de mise à disposition des matériels (tablettes et liseuses)

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la médiathèque et de ses services, il convient d'adopter la mise à jour du règlement intérieur en raison des nouveaux espaces et des nouveaux services proposés au public depuis septembre 2018.

Le règlement intérieur proposé apporte une définition complète :

- des conditions d'accès et des modalités d'inscription à la médiathèque,
- des services proposés,
- des comportements et des usages en vigueur à la médiathèque.

La charte informatique proposée apporte une définition complète :

- des nouveaux services offerts,
- des conditions et des modalités d'accès,
- de la législation et des règles de sécurité informatique en vigueur.

Les chartes de prêt de tablettes et de liseuses proposées apporte une définition complète :

- des modèles mis à disposition,
- des conditions et des modalités d'accès,
- des conditions de remboursement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque,

- d'approuver la charte informatique de la médiathèque fixant les conditions des nouveaux services numériques proposés,

- d'approuver les chartes de prêt des matériels, l'ensemble présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 23 – TRAVAUX

Propreté urbaine : convention de partenariat avec la Commune de Bayonne pour une mise à disposition de moyens et de personnel

M. le Maire expose :

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Jean-de-Luz met en œuvre un partenariat avec la commune de Bayonne dans le cadre d'échanges de services en matière de propreté urbaine afin de rallier une démarche de mise en place de dispositifs mutualisés.

Cette année, la commune souhaite renouveler cet échange de moyens matériels et humains de nettoyage de la façon suivante :

- cinq jours des fêtes de Bayonne : mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice avec un chauffeur, un agent d'accompagnement avec un souffleur à feuilles, et une benne à ordures ménagères,

- et réciproquement

- trois jours des fêtes de la Saint-Jean : mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur, d'une laveuse avec chauffeur et lancier,

- un jour pour la nuit du Thon : mise à disposition d'une laveuse avec chauffeur et lancier.

Il est proposé de signer une convention de partenariat définissant les modalités précises de cette mise à disposition à titre gratuit.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le partenariat avec la Commune de Bayonne dans le cadre des festivités respectives pour l'année 2019,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondant ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 24 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Rue d'Urthaburu : cession d'une emprise foncière aux consorts Machicote

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Les Consorts Machicote, propriétaires de la parcelle CB 01 sise 1 rue d'Urthaburu, ont saisi la commune pour l'acquisition d'une emprise foncière relevant du domaine public communal.

Cette emprise foncière de 111 m² est physiquement rattachée à leur propriété privée cadastrée CB 01 constituée d'un immeuble bâti sur terrain propre. En effet, le positionnement du mur de clôture délimitant la propriété privée de l'emprise de la voie publique révèle cet état des lieux ancien.

Conformément à la demande de M. le Conservateur des Hypothèques, cette régularisation foncière au regard de l'état des lieux observé sur le terrain nécessite la cession au profit des consorts Machicote aux conditions fixées par le service des Domaines en date du 12 Décembre 2018, soit un montant de 11.000 €.

Cette emprise foncière définie au document d'arpentage annexé à prélever sur le domaine public communal peut être considérée comme un « délaissé de voirie ». Aussi, il n'est pas nécessaire de procéder à son déclassement préalable.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la cession foncière de l'emprise de 111 m² définie selon document d'arpentage à prélever sur le domaine communal au profit des consorts Machicote,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte de cession et document d'arpentage, ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Il ne s'agit pas d'une cession mais d'une régularisation d'une erreur du cadastre. Malheureusement pour les Machicote, pour régulariser, ils sont obligés de «mettre la main au portefeuille».

_____

N° 25 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Programme «Lilitegia» : convention de portage par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Le montage technique, juridique et financier du programme de logements à vocation sociale dénommé «Lilitegia» sur le site dit Trikaldi a nécessité la collaboration étroite de plusieurs partenaires.

Parmi eux, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque a été sollicité par la collectivité au titre de sa compétence d'intervention foncière en faveur de l'habitat et de la mixité sociale pour l'assister dans la négociation, l'acquisition et le portage du bien nécessaire à cette opération de requalification du site «Trikaldi», terrain de 13 074 m² comprenant plusieurs parcelles bâties cadastrées AW 142, 182, 199 et 202, situé avenue André Ithurralde.

L'EPFL Pays Basque a réalisé l'acquisition du bien le 7 novembre 2017 et en réalise le portage foncier pour le compte de la collectivité pour une durée initiale de 4 années, constituant le délai prévisionnel de réalisation de l'opération globale, phasée en 2 tranches. Il est précisé que le bien sera revendu dans son intégralité à l'Office 64 de l'Habitat, opérateur du programme.

Les modalités du portage foncier par l'EPFL Pays Basque pour le compte de la collectivité sont précisées en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les modalités de portage du site dit «Trikaldi» constitué des parcelles cadastrées AW 142, 182, 199 et 202 d'une durée de 4 ans aux conditions financières précisées dans la convention de portage foncier,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention ainsi que tous actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Pour information, l'Office 64 a lancé les consultations pour démarrer le programme.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales *(du n° 194 du 30 novembre 2018 au n° 021 du 11 février 2019)*.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Vanderplancke

Par rapport à la décision n° 197, vous mentionnez une société d'avocats choisie concernant une procédure disciplinaire. Ma question est simple : s'agit-il d'un contentieux?

M. le Maire

Il s'agit du suivi de l'affaire de la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h15.